



Référentiel de diplôme

Baccalauréat professionnel
“Gestion des milieux
naturels et de la faune”



Photo couverture : "élèves en Brevet de technicien agricole Gestion de la faune sauvage"
Source: Lycée de Neuvic (Corrèze)

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Gestion des milieux naturels
et de la faune”

Sommaire



Référentiel professionnel	1
Le contexte de l'emploi visé	3
Fiche descriptive d'activités	9
Situations professionnelles significatives	13
Référentiel de certification	15
Liste des capacités attestées par le diplôme	17
Tableaux des épreuves	19
Modalités d'évaluation	21
Référentiel de formation	23
Présentation et architecture de formation	25
Formation à caractère professionnel	27
Modules de formation	29
Les unités de formation	35
Siglier	61

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Gestion des milieux naturels
et de la faune”

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du baccalauréat professionnel décrit les emplois des salariés des entreprises, associations et fonctions publiques intervenant dans le secteur de la gestion des espaces et des espèces.

Le référentiel professionnel comporte deux parties : la première partie présente un ensemble d'informations relatif au contexte de l'emploi visé et la seconde partie présente la fiche descriptive d'activités (FDA) et les situations professionnelles significatives organisées en champs de compétences.

1 Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1- L'environnement du secteur professionnel

Contribuer à la sauvegarde des espaces naturels est aujourd'hui une préoccupation essentielle pour grand nombre de pays en Europe et dans le monde. Les dégradations visibles de l'environnement naturel, les inquiétudes et les alertes de la communauté scientifique sur l'importance de ces questions pour le bien-être des individus et la survie de l'humanité ont permis une prise de conscience collective et institutionnelle du problème. Aujourd'hui, 20 % des espaces naturels sont gérés et les pays sont confrontés à une crise de la biodiversité (diversité des espèces et des écosystèmes) qui oblige à repenser la relation entre espaces, politiques et activités humaines. Cet enjeu global s'accompagne d'une demande forte des publics (demande de nature, de santé et de sécurité alimentaire, de respect de l'environnement...).

La recherche de solutions pour maintenir la biodiversité génère la mise en œuvre de politiques publiques européennes, nationales et territoriales qui fixent le cadre des interventions et constituent des leviers pour les évolutions de demain.

Les plans d'action sectoriels de la stratégie nationale pour la biodiversité¹, les différentes directives (habitats...), l'application de normes de qualité et des procédures de type Natura 2000 pour les milieux naturels et paysages, les textes réglementaires (eau...), les dispositifs, schémas (schéma d'aménagement, SCOT, agenda 21, charte, TDENS...) traduisent ces préoccupations.

La mise en œuvre de ces politiques repose sur des dynamiques entre acteurs (Grenelle de l'environnement) et sur des initiatives publiques et privées dans les territoires. Ces initiatives s'inscrivent dans le développement durable du territoire, dans une interface entre les espaces, les acteurs et les activités humaines.

Elles donnent lieu à des projets de gestion dans lesquels l'environnement et la gestion des espaces et espèces sont le cœur et le moteur du développement.

Ces nouvelles politiques et projets de gestion ont une incidence directe sur les modes d'intervention et sur les pratiques ; il en résulte des changements de logique, de modèle, d'échelle, d'intervention :

Changement de logique lié à de nouveaux besoins de société² :

- Une logique liée à la déprise agricole : hier, l'agriculture assurait la quasi totalité de l'entretien et de la gestion des espaces ruraux. Aujourd'hui, la déprise de l'activité agricole, l'évolution des modes de production et l'évolution socio-économique des espaces ruraux ne permettent plus d'assurer l'entretien et la gestion de certains espaces ou éléments de ces espaces (réseaux hydrauliques, chemins, haies).

- Une logique liée à de nouvelles vocations des espaces ruraux : de nouvelles fonctions de ces espaces sont à prendre en compte dans le cadre des intercommunalités et des pays : gestion des ressources, préservation de la biodiversité, prévention contre les risques naturels et incendies, protection civile, police environnementale, qualité et cadre de vie, fonction touristique, fonction de loisir. Cette logique intègre des activités agricoles, forestières, touristiques, de loisirs, maritimes, urbaines, ... Ces nouvelles fonctions et les activités qu'elles génèrent contribuent à dynamiser et à développer les espaces ruraux.

- Une logique de maintien de la biodiversité mise à mal :

- par l'artificialisation des territoires urbains et périurbains, en forte expansion. Cette logique amène les collectivités, en charge de ces espaces, à créer ou à maintenir des trames vertes, des corridors, à penser de nouveaux modes d'utilisation de ces espaces, à envisager de nouvelles modalités d'entretien et de gestion différenciée des espaces, à renaturaliser des friches industrielles.

- par l'accélération des changements climatiques qui rendent mouvants les écosystèmes et augmentent à terme les perturbations et les risques de catastrophes naturelles. Ces phénomènes exigent réactivité et une reconsidération permanente des politiques, des techniques et des méthodes mises en œuvre.

Ces logiques se déploient dans un objectif de développement durable : gestion des ressources environnementales (biodiversité, paysage, ressource en eau, etc.), gestion économique et gestion sociale dans la perspective d'une cohabitation harmonieuse et équilibrée, tant au niveau individuel que collectif, tant au niveau micro que macro.

Changement dans la combinaison et la cohérence des modes de gestion :

- Changement d'échelle de gestion des espaces : hier on préservait essentiellement les espaces remarquables, sous statut de protection, aujourd'hui on gère l'ensemble des espaces (ordinaires, urbains...). Il s'agit de repenser la nature dans les espaces sauvages et cultivés mais aussi dans l'ensemble des lieux de vie et de concevoir des aménagements qui s'inscrivent dans le développement socio-économique des territoires. Dans cette perspective, la gestion des espaces est au service d'une société et non seulement d'un patrimoine. Ces espaces ont une fonction renouvelée comme support de production et participent à la valorisation patrimoniale et économique.

- Changement dans les modalités d'action : hier on s'employait principalement à "réparer" les déséquilibres provoqués par l'activité humaine et les phénomènes naturels. Aujourd'hui, les efforts portent de plus en plus sur la prévention et la protection ce qui permet de limiter les dégradations et donc les interventions.

- Changement des modes de gouvernance dans la gestion des espaces : hier des politiques, des scientifiques, des techniciens ou des usagers pesaient fortement sur l'évolution des espaces dans une approche trop souvent cloisonnée des interventions. Aujourd'hui, la gestion et l'aménagement des espaces sont co-produits entre politiques territoriaux, experts, habitants et usagers des espaces dans une conception écologique globale et partagée des espaces. Cela suppose de raisonner à l'échelle d'une communauté et d'une collectivité et de concevoir des espaces locaux de débat, d'échange et donc de communication. Les obligations de résultat qui accompagnent la mise en œuvre des politiques dans les territoires sont porteuses d'exigences qualitatives qui devraient avoir un effet sur la qualification et le professionnalisme des intervenants.

- Changement du cadre législatif et réglementaire : Le dispositif réglementaire actuel, en matière de protection de l'environnement évolue en fonction des normes transposées dans le droit français mais aussi de la parution des lois et décrets français. Historiquement, la réglementation française et communautaire a visé en priorité les domaines de l'eau et des déchets. L'avancée des connaissances scientifiques et les engagements du Grenelle de l'environnement ont contribué à l'évolution de la réglementation. La loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en service du Grenelle de l'environnement propose un cadre d'action, une gouvernance et des instruments et mesures renouvelés afin de :

- lutter contre le changement climatique,
- protéger et restaurer la biodiversité et les milieux naturels et mieux prévenir les risques pour l'environnement et la santé.

Parmi les grands principes affirmés par la loi figurent ainsi la reconnaissance de l'urgence écologique, l'impératif d'une diminution des consommations en énergie, eau et autres ressources naturelles, et la nécessité de préserver les paysages. Enfin, l'obligation de la baisse du recours aux pesticides pourrait nécessiter, à terme, un accompagnement des modes de production avec éventuellement des espaces refuges d'auxiliaires des cultures, des espaces de compensation écologique...

Ces changements imposent également que les politiques publiques s'inscrivent dans un développement durable conciliant protection et mise en valeur de l'environnement, développement économique et progrès social.

1.2- La situation de l'emploi³

L'IFEN classe les 375 900 emplois de l'environnement en 3 catégories. Ces emplois se répartissent entre le public (33 %, effectifs stables) et le privé (66%, effectifs en croissance) :

- Protection de l'environnement (Pollution de l'air, eaux usées, Déchets, Déchets radioactifs, Réhabilitation des sols et eaux usées, Bruit, et Nature, Paysage et Biodiversité) : 223 300 emplois soit 60 % des emplois,

- Autres domaines liés à l'environnement (Eau, Récupération, Cadre de vie) : 112 900 emplois soit 30% des emplois.

- Activités transversales (Recherche-Développement et administration générale dans l'environnement) : 39 700 soit 10% des emplois.

Les emplois autour du secteur "Nature, Paysage, Biodiversité"⁴ représentent 4,8 % de l'ensemble des emplois de l'environnement : 18 100 emplois ont été recensés en 2006 dans ce secteur (dont nature 12 600, paysage 700, biodiversité 4 800). Ils se répartissent en 9 600 emplois dans le service public ou non marchand, 1 900 dans les services privés vendus et 6 600 dans les travaux publics, construction. Cette répartition, avec une dominante des emplois publics, présente une situation inversée par rapport à la globalité des emplois du secteur environnement.

Les secteurs des déchets (95 300) et des eaux usées (88 000) représentent 48,76 % des emplois environnementaux.

Caractéristiques des emplois du secteur "nature, paysage, biodiversité" :

Les données disponibles et citées dans cette étude sur les emplois et les offres d'emploi sont issues de différentes sources, parfois difficiles à recouper, et ne couvrent pas tout le champ de l'emploi. Du fait de la diversité des appellations, de la diversité des employeurs, de l'étendue du champ et d'une pratique de recrutement par réseau, ces données sont difficiles à appréhender globalement et sont donc à considérer avec précaution.

Peu d'emplois de niveau 4 et 5 dans le secteur "nature, paysage, biodiversité"⁵

Les offres d'emploi pour le "Chargé de la protection du patrimoine naturel" ne représentent que 0,75% des offres d'emploi⁶ de l'environnement.

Exemple : sur les 1 734 370 emplois de la fonction publique territoriale, les emplois environnementaux représentent 1,1 % (4,5 % pour les espaces verts). Les perspectives de recrutement pour 2009 sont de 200 emplois environnementaux dont 30 % en catégorie A, 33 % en catégorie B et 37 % en catégorie C⁷.

Autre exemple : les 1 298 agents de l'ONCFS en 2006 se répartissent en 932 ATE (72 %) et 366 TE (28%). Parmi les ATE : 8 % ont un niveau inférieur au bac - 8 % ont un bac - 28 % ont Bac +2 - 8 % ont bac +3 - 16 % ont bac +4 et 32 % ont bac +5⁸.

«Il y a environ 400 structures gestionnaires d'espaces naturels protégés (réserves, parcs, conservatoires et sites Natura 2000) qui accueillent 5 000 professionnels. L'emploi se répartit, dans l'ordre, dans les parcs régionaux et nationaux, les réserves puis au sein des conservatoires d'espaces naturels et botaniques. Ces structures recrutent à 41% des Bac +5 et à 4% des personnes de niveau infra-Bac. Au sein d'un PNR, 25% sont des emplois techniques : chargés d'entretien du milieu naturel, assistants chargés d'études du patrimoine naturel ou bâti, géomaticien».

Un décalage entre le niveau des postes offerts et la qualification de ceux qui les occupent :

Exemple : sur 61 Agents Techniques de l'Environnement (catégorie C de la fonction publique d'Etat) recrutés par l'ONCFS en 2007, 16% avaient le niveau Bac, 44% bac +2, 20% Bac +3 et 20 % bac +4 et bac +5. Or le concours d'ATE est accessible avec le brevet.

Un décalage entre formation suivie et marché du travail⁹ :

Les effectifs nombreux dans les formations identifiées "Nature, milieux, équilibres écologiques" posent la question de l'adéquation quantitative au marché du travail.

En 2006, un effectif de 11 500 personnes en formation "Nature, milieux, équilibres écologiques" de niveau 5 à 2 pour 178 offres dans le même secteur¹⁰.

Il est à noter que l'offre de formation est particulièrement abondante pour les niveaux post-bac, les niveaux 5 et 4 représentant environ 25% des effectifs en formation.

Des modes de recrutement diversifiés, spécifiques aux types d'employeurs :

- Les collectivités publiques recrutent principalement par concours externe ou par voie interne. Les exigences requises lors des épreuves favorisent les candidats surdiplômés. Les embauches se font donc au détriment des candidats de niveau V et IV qui ont une bonne maîtrise technique alors que le cœur de l'emploi, même s'il a tendance à intégrer des compétences plus généralistes (communication, concertation, élaboration de rapports), nécessite une spécialisation technique. De nombreux salariés sont aussi recrutés sans concours par les collectivités territoriales (généralement des communes ou des communautés de communes) dans une logique de proximité puis titularisés par la suite.

- Le secteur associatif a plutôt recours aux réseaux.

- Le secteur privé, dans le champ des travaux d'aménagement rural, recrute souvent à partir du Pôle emploi et en proximité (recrutement local). L'accès à l'emploi de niveau IV dans ces entreprises privées, sur des profils "Chantier", relève généralement de la promotion sociale. Les candidats de niveau IV accèdent rarement directement à ce niveau d'emploi sans expérience professionnelle. Par contre le secteur privé dans le champ de l'animation de niveau IV recherche plutôt des personnes diplômées et fait appel aux réseaux.

Les chantiers d'insertion constituent également des débouchés pour des personnes avec ou sans qualification.

1.3- Champ de l'emploi

Pour délimiter le champ de l'emploi lié à la gestion des espaces et des espèces, plusieurs approches peuvent être envisagées, plusieurs entrées peuvent servir de guide :

● Entrée dans l'emploi en fonction des espaces : Ils sont distingués selon :

- la densité de population : espaces ruraux, urbains et péri-urbains
- les caractéristiques physiques des espaces : milieux littoral, continental, montagnard..., sec (méditerranéen), humide, ..., urbain, agricole ...qui orientent la nature des interventions
- l'artificialisation des espaces : espaces naturels ou artificiels
- l'intérêt écologique de ces espaces : espaces banaux, espaces remarquables, protégés (réserves, ZNIEFF, natura 2000, sites du conservatoire, parcs...)

- la valorisation de ces espaces :

- valorisation écologique dans un objectif de maintien des ressources et de la biodiversité
- valorisation économique dans un objectif de production de biens, de services et d'aménités (chasse, pêche..)

● Entrée dans l'emploi en fonction des interventions :

- en fonction des types de gestion :

- gestion des ressources terrestres et aquatiques (écosystèmes...)
- génie végétal
- génie écologique
- gestion agricole et forestière
- gestion environnementale
- gestion des risques
- restauration, conservation
- renaturation, réhabilitation
- aménagement rural...

- en fonction des secteurs d'activités :

- chasse : introductions et réintroductions, lâchers, suivi et lutte contre certaines espèces "à perception différenciée", surveillance, gestion des populations de grand gibier et de petit gibier, lutte contre les destructions et les dégradations des habitats de la faune¹¹, promotion et animation de la pêche de loisir.
- pêche : protection, restauration et gestion des milieux aquatiques et des ressources eau et espèces, limitation des pollutions diffuses, aménagements piscicoles, repeuplements piscicoles, promotion et animation du loisir pêche....
- activité agricole et forestière comme auxiliaire des gestionnaires d'espaces : ainsi l'agropastoralisme, l'agroforesterie interviennent de plus en plus dans les modes de gestion des espaces naturels.
- entretien des rivières, cours d'eau, parcelles, haies souvent associé à l'entretien de forêts et à l'aménagement du territoire.
- aménagement environnemental, création de sentiers, de pistes en zone de montagne, d'itinéraires de randonnées, ouverture de milieux ...
- maintenance des aménagements et équipements
- prévention des risques environnementaux (feux de forêts, inondations, crues, espèces exogènes envahissantes, érosion ...)
- tourisme : éco-tourisme, tourisme de nature...
- gestion des déchets végétaux (plateforme de compostage...)

- en fonction des dominantes et profils d'emploi :

On peut catégoriser les emplois de niveau IV et V en 5 profils d'emploi liés à des fonctions dominantes :

- observation et suivi des populations et des espaces
- surveillance
- travaux d'entretien, de réhabilitation, d'aménagement rural des espaces et génie écologique et végétal
- animation, sensibilisation, accueil, valorisation économique
- gestion et valorisation des déchets verts¹²

● Entrée par les structures (qui recoupe inévitablement les deux précédentes)

Les structures de gestion des espaces et espèces ont des situations très disparates et traduisent bien la pluralité des acteurs.

On les distingue par :

- leur statut :

- le secteur associatif : une multitude d'associations qui assure une part importante des emplois de l'environnement. Dans le milieu associatif, on trouve peu de salariés de niveau IV sur des profils "chantier". Pour assurer les travaux d'aménagement, ce secteur fait appel parfois à des bénévoles ou à des chantiers d'insertion qui nécessitent un encadrement. Par contre, on trouve des salariés de niveau IV dans le champ de l'animation.

- le secteur public territorial et d'état : Le secteur public met en œuvre deux types de stratégie pour assurer les fonctions liées à l'environnement : soit il internalise et recrute, soit il externalise et fait appel au secteur privé dans le cadre d'appels d'offre. Dans les deux cas, il peut intégrer, dans ses stratégies, le recours aux chantiers d'insertion.

- le secteur privé : Il assure la maîtrise d'œuvre pour le compte de donneurs d'ordre généralement publics (collectivités territoriales, état) dans le cadre d'appels d'offre. Rares sont les entreprises spécialisées dans le seul secteur environnement qui mettent en œuvre uniquement des méthodes d'intervention environnementales (génie végétal, génie écologique...). De plus en plus, des entreprises de secteurs proches (travaux forestiers, travaux paysagers, entreprises des territoires ruraux) prolongent leurs activités dans ce champ. Compte tenu de cette diversification, le champ de l'emploi se croise et se superpose avec d'autres secteurs mais la finalité environnementale des emplois est toujours la dominante.

- leur organisation :

En fonction de l'organisation des structures, l'emploi est soit fortement spécialisé, soit très polyvalent. Cette situation peut-être accentuée par le ou les champs d'activités de l'entreprise.

1.4- Approche prospective de l'emploi

Le marché de l'emploi qui résulte de notre étude est particulièrement fermé aujourd'hui. D'ailleurs, le fait que ces emplois soient encore considérés, 20 ans après leur apparition, comme émergents, est révélateur. En même temps, on peut considérer que cette affirmation porte les marques d'une situation en devenir. La mise en œuvre de politiques durables et irréversibles liées à la gestion environnementale et à la gestion des espaces, nécessitera, à terme, des créations d'emplois pour appliquer des programmes environnementaux et de gestion de plus en plus nombreux. Les opportunités qu'offraient l'objection de conscience, les emplois jeunes, les contrats verts, le service civil vert n'ont fait que retarder la "mise en marché" de ces emplois.

L'entrée par les dépenses¹³ nous renseigne sur les orientations, sur les priorités politiques actuelles et futures, et donc sur les programmes d'actions qui pourraient être mis en œuvre. On peut penser que certaines programmations auront à terme une incidence sur le développement des emplois, même si la création d'emplois est peu évoquée.

Parmi les programmes d'actions retenus comme prioritaires, on peut citer :

- la mise en place d'une infrastructure écologique (mise en place de la trame verte et bleue, échéance 2012).

- l'élaboration d'une stratégie nationale de création d'espaces protégés en vue d'atteindre l'objectif de 2 % du territoire national fortement protégé d'ici 10 ans (contre 1,2 % à l'heure

actuelle). Figurent, dans cette stratégie, la consolidation et la création de réserves et parcs naturels.

- les actions permettant d'assurer le bon état de la ressource en eau et la gestion des cours d'eau domaniaux (l'entretien et la restauration des cours d'eau, des zones humides et des réservoirs biologiques nécessaires au maintien de la biodiversité des milieux aquatiques et, par là même, à la réalisation du bon état écologique des eaux).

- le renforcement de la connaissance de la biodiversité notamment par la création d'un observatoire de la biodiversité.

On peut relever également d'autres programmes :

- l'acquisition d'espaces naturels par des fondations, par la Caisse des dépôts et consignation à des fins de gestion de la biodiversité.

- des programmes de reconversion de friches industrielles nécessitant des revalorisations par les gestionnaires d'espaces naturels.

- des programmes de protection de la ressource en eau potable, de préservation de zone de captage ou de valorisation de zones d'épuration.

D'autres plans d'actions sont prévus dans cadre de la loi Grenelle Environnement¹⁴ :

- Exemple : la valorisation de la matière organique, par compostage et/ou méthanisation. Cette mesure vise à imposer, progressivement et à partir de 2012, un tri, à des fins de valorisation, aux grands producteurs et détenteurs (restaurants, cantines publiques, restauration commerciale de grande taille, marchés, grands espaces verts). Selon l'ADEME, pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle, il faut plus que doubler d'ici 2015 les capacités de traitement de déchets organiques municipaux (bio déchets et déchets verts), en passant d'environ 3,5 Mt compostées aujourd'hui à près de 8 Mt en 2015. Cette mesure a une incidence directe sur l'existence de nouveaux emplois de type "agent de plateforme de compostage".

- Exemple : la mise en œuvre dans les 5 ans de plans de conservation et de restauration pour les 131 espèces en danger critique d'extinction...

Ces nouvelles orientations et également les différents contextes d'exercice des emplois préfigurent de nouvelles situations d'emplois :

- des emplois dans le champ de l'état et des collectivités territoriales (commune, intercommunalité, syndicat mixte...), hypothèse la plus prévisible, compte tenu du nombre important de projets territoriaux dans ce secteur .

- des emplois dans des organismes publics (ONCFS, ONEMA, parcs naturels et réserves naturelles ...) pourraient s'ouvrir à des salariés de niveau IV. Ils seraient liés à l'évolution éventuelle des concours de recrutement pour mieux les adapter au profil de l'emploi requis.

- des emplois dans des structures privées : fédérations de chasse et de pêche et autres structures privées associatives ou non (les collectivités territoriales font de plus en plus appel pour la gestion environnementale à des entreprises privées pour des prestations externalisées. Cela peut avoir des incidences sur le recrutement de compétences techniques spécialisées dans ce secteur.)

- des emplois liés la valorisation touristique et de loisirs des territoires en lien avec la nature (tourisme de nature, éco-tourisme, réserve de chasse...). Ils intègrent une fonction d'animation et de sensibilisation des publics à l'environnement et également parfois une fonction de garde ou de guide (garde ou guide nature, garde de propriété, garde ou guide chasse...).

- des emplois liés aux filières locales de biomasse énergétique et notamment des emplois émergents dans le secteur des déchets verts (du tri à la valorisation) assurés par des agents de plateforme de compostage, appellation usitée aujourd'hui dans les compostières (mais ces emplois ne disposent pas de certification définie à ce jour).

- d'autres métiers sont amenés à intégrer une forte valence écologique et environnementale. Ce sont :

- les métiers territoriaux de type "agents de proximité" dans les territoires. Ainsi, le terme d'éco-cantonnier¹⁵, utilisé depuis plusieurs années en Belgique, fait son apparition en France ; il traduit une évolution du profil d'emploi
- les métiers en lien avec des problématiques d'aménagement dans les entreprises (aménagements paysagers, aménagements forestiers, aménagements ruraux, compte-tenu de l'élargissement des activités des structures vers des objectifs de plus en plus environnementaux).
- les métiers de la production agricole et forestière¹⁶ dans le cadre de la valorisation et de la multifonctionnalité des espaces.
- les métiers de la montagne et plus généralement les métiers d'animation et d'éducation sportive qui associent à leur activité de base la découverte des espaces

2 Les emplois visés par le diplôme

"La spécificité majeure de ce secteur, et qui le distingue des autres secteurs " Aménagement ", est liée à la finalité des activités mises en œuvre. Ainsi, alors que les secteurs agricoles et forestiers poursuivent une finalité de production et que le secteur des travaux paysagers est essentiellement guidé par des préoccupations de cadre de vie, l'activité de gestion de l'espace et des espèces répond à des critères de qualité environnementale, qui lui sont propres et qui exigent des compétences spécifiques. Dans ce cadre, un repérage et une prise en compte du fonctionnement des écosystèmes président à toute intervention et les capacités de jugement et de choix sont déterminantes"¹⁷.

2.1- Appellations d'usage et statuts d'emploi

Différentes appellations sont utilisées selon que l'emploi s'exerce dans la fonction publique d'état, territoriale, dans les associations ou dans les entreprises :

- dans la fonction publique, le titulaire d'un diplôme de niveau IV peut accéder par concours à un poste d'agent technique de l'environnement (catégorie C)¹⁸, de technicien de l'environnement (catégorie B), d'agent d'entretien des espaces de nature (CNFPT), d'agent d'entretien de l'espace rural (PNR).
- Le code ROME identifie un emploi de « chargé de la protection du patrimoine naturel » (61 114) et cite d'autres appellations : agent technique des parcs nationaux, garde chasse, garde moniteur, garde pêche, garde nature, garde particulier de chasse, de pêche, de propriété forestière...
- Dans le répertoire métier de l'ATEN, on repère un emploi

d'«agent d'accueil dans un espace naturel» (code ROME 12 111) accessible dès un diplôme de niveau V mais aussi de nombreuses autres appellations : agent d'entretien (CREN), chargé d'entretien du milieu naturel dans un espace naturel, responsable travaux et entretien dans un espace naturel...

- Dans les entreprises privées : en fonction des conventions collectives qui s'appliquent (convention de l'agriculture ou des travaux forestiers ou des entreprises de travaux agricoles et ruraux), les emplois de niveau IV correspondent aux emplois de chef d'équipe ou de chef de chantier.

- D'autres appellations plus spécifiques encore sont usitées : garde littoral, garde animateur...

2.2- Conditions d'exercice

Environnement de travail et situation fonctionnelle

Le travail s'organise principalement autour de deux logiques mais toujours dans le respect d'un cahier des charges :

- Une logique de chantier :

- prestations de service pour le compte de clients,
- éloignement du siège de l'entreprise,
- réalisation et/ou encadrement de travaux sur des espaces différents dans le cadre d'une commande.

Le salarié intervient sur des chantiers situés à l'extérieur, quelles que soient les conditions climatiques. Il travaille régulièrement en équipe.

- Une logique de territoire :

- interventions dans le cadre de programmes de gestion en interface avec des élus et autres acteurs du territoire,
- travail dans un espace délimité relativement constant,
- mise en œuvre d'un projet de gestion.

Son espace d'intervention est situé en extérieur mais aussi en bureau (formalisation des observations principalement). Il intervient le plus souvent seul mais dans une dynamique de réseau interne ou externe à la structure.

Ces deux logiques, de chantier et de territoire, sont souvent imbriquées et ne sont pas exclusives l'une de l'autre. En effet, sur le terrain, dans le cadre des réponses aux appels d'offre, secteurs public et privé se rencontrent en mixant ces deux approches.

Les activités exercées nécessitent l'utilisation et la bonne maîtrise de matériel (tronçonneuse, débroussailluse, gyrobroyeur...) dans le respect des mesures de sécurité prévues. Le salarié peut également être amené à conduire et à utiliser des engins roulant. Cet emploi requiert une bonne condition physique et une attention particulière compte tenu du degré de dangerosité de certains travaux.

L'intensité du travail est variable selon les saisons et les pointes d'activité. Le port d'arme peut être nécessaire dans certains emplois, il est alors soumis à une formation spécifique préalable. Dans le secteur public et associatif, une présence le week-end, parfois la nuit et les jours de fête est nécessaire. Le travail peut s'effectuer avec des renforts saisonniers ou bénévoles. L'exercice de l'emploi suppose une bonne

connaissance du terrain et une bonne capacité de repérage dans l'espace.

Le salarié est souvent en contact avec les usagers et les publics des territoires et doit faire preuve d'un bon sens relationnel, d'animation voire pédagogique.

L'exercice de ces emplois requiert une polyvalence forte due à plusieurs facteurs :

- les problèmes de solvabilité des emplois, la saisonnalité des contrats et le partage des emplois entre plusieurs structures qui rendent nécessaire la pluriactivité et donc la polyvalence des personnes,
- la multiplicité des zones, milieux et problématiques d'intervention qui va de pair avec la spécialisation des opérations et gestes techniques.

L'exercice de ces emplois se complexifie en lien avec :

- Une gestion intégrée des espaces et des espèces
Hier, le métier était spécialisé et les interventions techniques plutôt cloisonnées. Le rôle de l'agent technique de la faune sauvage s'exerçait essentiellement dans le champ des espèces à intérêt cynégétique et halieutique, celui de l'agent technique de l'environnement dans le champ des espaces naturels, plutôt remarquables. Selon cette logique, la conservation des espèces sauvages était souvent envisagée indépendamment de la gestion des espaces et réciproquement. Aujourd'hui, les nouveaux enjeux autour de la biodiversité, relayés par l'évolution des politiques¹⁹, orientent les métiers vers une approche globale et intégrée de tous les espaces et espèces, qu'il s'agisse de rendre possible les activités de chasse ou de pêche, d'entretenir des espaces ou de mettre en œuvre des opérations de gestion (sur les habitats, les populations et les espaces).

- Une gestion concertée des territoires

Dans les territoires, les questions liées à la gestion des ressources, des espaces et des espèces peuvent générer des conflits de gestion d'un patrimoine commun. Pour sensibiliser les acteurs et usagers à de nouvelles formes de gestion des espaces, mais aussi pour éviter que des concurrences ne se transforment en conflits, de nouvelles formes de gouvernance sont mises en œuvre basées sur des processus de négociation et des modes de participation associant élus, gestionnaires, acteurs et usagers. L'élargissement du champ de ces emplois (nature des activités, milieux d'intervention, approche globale du milieu, mode de gouvernance) impose une forte poly-compétence des agents qui croît avec le niveau des postes.

2.3- Degré d'autonomie et de responsabilité

Le salarié réalise et fait réaliser, en autonomie, les travaux et/ou interventions à partir des directives précises du chef de chantier (du conducteur de travaux ou du chef d'entreprise dans le cadre d'une entreprise et du technicien de gestion ou du chef de service dans le cadre d'une association et d'une collectivité publique). Il est responsable de l'exécution des consignes données, de la bonne réalisation des travaux, des outils, du matériel utilisé et de la conformité des travaux et/ou opérations dont il a la responsabilité.

1 La France a adopté en 2004 sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité, déclinée en 10 plans sectoriels. Le plan d'action patrimoine naturel couvre les activités de maintien de la diversité des espèces et des habitats et du bon fonctionnement des écosystèmes. Dans le cadre du plan d'action patrimoine naturel, de nombreuses actions ont été réalisées entre 2006 et 2008 : 30 % des actions programmées sont achevées et 60 % sont en cours de mise en œuvre. Les actions restantes sont conservées dans la nouvelle programmation du plan sur 2009-2010 et complétées par de nombreuses actions nouvelles liées aux engagements du Grenelle Environnement.

2 En référence à l'étude conduite par Marc Andriot sur l'évolution, des emplois et des compétences du secteur "gestion des espaces et des espèces", 2002

3 Données issues de l'IFEN 2006, rapport de la commission des comptes et de l'économie de l'environnement, 2008, établies sur la base d'un calcul théorique à partir des chiffres d'affaires pour les entreprises privées et des budgets pour les collectivités

4 La protection de la biodiversité et des paysages désigne les mesures et activités visant à protéger et à régénérer les espèces animales et végétales, les habitats et les écosystèmes ainsi qu'à protéger et régénérer les paysages naturels et semi-naturels. Sont exclus la protection et la restauration de monuments historiques ou de paysages fortement construits, la lutte contre les mauvaises herbes à des fins agricoles, la création et l'entretien d'espaces verts le long des routes (hormis les autoroutes) et les équipements de loisir

5 A titre d'exemple, dans les Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE) : 11,8% des postes sont occupés par des niveaux V et VI et 14,7 % par des niveaux IV soit environ 215 postes (Etat des lieux de l'Union Nationale des CPIE au 1er janvier 2007 sur les données de 811 postes)

6 Données ANPE 2006

7 Tendances de l'emploi territorial. Note de conjoncture n°13 janvier 2009

8 In Site ONCFS, rapport d'activité 2006

9 In "Le 4 pages IFEN" n° 125

10 Source SoeS d'après CEREQ-2006

11 Extrait d'une synthèse des 21 documents ORGFH de métropole –septembre 2005

12 Le terme déchets verts est pris ici au sens large et inclut les produits de l'élagage et les bois de récupération. Leur valorisation recouvre l'utilisation des broyats à bois comme biomasse pour l'alimentation des chaudières à bois et comme paillage comme amendement organique à la fin du processus de décomposition.....)

13 La dotation demandée pour le programme "Urbanisme, paysage, eau et biodiversité", qui regroupe désormais les crédits relatifs aux politiques de l'urbanisme, de la nature et de l'eau, s'élève à 333,3 millions d'euros pour 2009, ce qui constitue à périmètre constant, d'après les données fournies par le ministère du développement durable, une hausse de 10 % par rapport au budget pour 2008. Une augmentation de 12,8 % est projetée entre 2009 et 2011. Cette augmentation est dédiée plus particulièrement à la biodiversité : Après deux augmentations successives de 30 % en 2007 et 2008, les crédits consacrés à la biodiversité progressent de 20 % en autorisations d'engagement (AE) et de 17 % en crédits de paiement (CP) pour 2009. In "Projet de loi de finances pour 2009 : Ecologie, développement et aménagement durables"

14 En ce qui concerne la gestion des cours d'eau, il est fixé un objectif général de 100 % des masses d'eau en bon état à terme, en passant de 70 % aujourd'hui à moins d'un tiers de dérogation à cet objectif en 2015 et moins de 10 % en 2021. In projet de loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement – Annexes au procès-verbal de la séance du 12 janvier 2009

15 Ex : Eco-cantonnier de l'association "Espaces" basée à Issy-les-Moulineaux dans le val de seine. Projet d'éco-cantonnier dans le territoire de Mauthoumet, département de l'Aude

16 Le plan "Objectif Terre 2020" présenté par Michel Barnier, ministre de l'agriculture, le 19 février 2009 décline 60 mesures dont 8 mesures directement liées à la richesse de la biodiversité et des paysages (défi 3)

17 En référence à l'étude conduite par Marc Andriot sur l'évolution des emplois et des compétences du secteur "gestion des espaces et des espèces", 2002

18 Les Agents techniques de l'environnement sont personnels d'état de catégorie C. Le concours est accessible à partir du brevet. Pour les techniciens de l'environnement de catégorie B, le concours est accessible au niveau baccalauréat ou diplôme homologué de niveau IV

19 Aujourd'hui, les schémas départementaux de gestion cynégétique, par exemple, donnent priorité aux habitats de la faune sauvage comme moyen de développement des gibiers naturels.

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités, recensées lors d'enquêtes, exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Il s'agit d'une liste quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées. La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme. Ces activités sont regroupées en grandes fonction.

1- Il coordonne le travail des équipes sur les chantiers et zones d'intervention

1.1- Il assure, avant toute intervention, la conformité du chantier ou de la zone de travail

1.1.1- Il prend connaissance des éléments du cahier des charges du chantier (ou de l'appel d'offre)

1.1.2- Il recueille et analyse des données environnementales préalables à toute intervention (évaluation et analyse des risques du chantier et des contraintes extérieures)

1.1.3- Il anticipe les processus d'intervention (dispositifs de sécurité, logistique, modes opératoires, évaluation du temps et conditions de réalisation)

1.2- Il conduit une mobilisation de chantier

1.2.1- Il constitue le dossier du chantier (carte, liste téléphone, liste matériel, carnets d'entretien, description des travaux, cahier des charges, fiches de suivi, plan de signalisation, fiches de comptage, copie des qualifications et habilitations du personnel...)

1.2.2- Il conduit une réunion de l'équipe intervenant sur le chantier en respectant le manuel de procédure (s'il y a lieu)

1.2.3- Il conduit une visite technique du site préalable au démarrage des travaux

1.2.4- Il réalise un état des lieux contradictoire (s'il y a lieu)

1.2.5- Il rappelle à l'équipe les procédures d'exécution du chantier, les méthodes de travail et les actions de prévention contre les risques et accidents

1.3- Il prépare l'installation et le démarrage du chantier

1.3.1- Il met en place le dispositif de sécurité sur le périmètre du chantier et la chaîne des secours

1.3.2- Il inventorie tout le matériel nécessaire et les consommables

1.3.3- Il vérifie la bonne marche et la sécurité du matériel

1.4- Il assure l'organisation et le bon déroulement du chantier

1.4.1- Il contrôle périodiquement l'avancement et la qualité des travaux

1.4.2- Il effectue les ajustements nécessaires à la bonne réalisation des travaux

1.4.3- Il respecte les plannings

1.4.4- Il se concerta avec les éventuels autres intervenants du site et adapte son organisation en conséquence.

1.5- Il gère les moyens mis à la disposition de son équipe sur le chantier

1.5.1- Il estime la valeur des fournitures et l'utilisation des matériels

1.5.2- Il enregistre et surveille l'utilisation des consommations

1.5.3- Il enregistre et surveille les temps de travaux

1.5.4- Il compare le réalisé par rapport aux objectifs

1.6- Il encadre une équipe d'agents, de stagiaires, de chantiers-écoles, de bénévoles, de publics en insertion

1.6.1- Il attribue le travail aux différents intervenants (ouvriers, bénévoles, etc.) s'il y a lieu, en fonction des compétences et des qualifications

1.6.2- Il guide le travail en montrant et expliquant les opérations liées à une nouvelle tâche ou une nouvelle consigne.

1.6.3- Il assure l'enregistrement et la restitution des travaux

1.6.4- Il tient des fiches de suivi journalier

1.7- Il rend compte au chef de chantier ou au responsable du site de l'avancement du chantier et des problèmes intervenant sur le chantier

1.8- Il fait part de ses suggestions concernant les activités du chantier

1.9- Il peut assurer le suivi de travaux réalisés par des tiers

2- Il surveille et suit l'évolution des espaces, des milieux et les dynamiques des populations sur son terrain de référence

2.1- Il identifie et localise les espèces animales, végétales, les habitats, et les éléments du patrimoine culturel et paysager

2.2- Il assure une veille environnementale

2.2.1- Il effectue des tournées d'observation de l'état du milieu à partir des consignes

2.2.2- Il diagnostique l'état des écosystèmes

2.2.2.1- Il observe l'état des populations (sanitaire, démographique, bio métrique et génétique), la répartition, l'extension et la qualité des habitats

2.2.2.2- Il identifie les dégradations, les évolutions, les déséquilibres, les problèmes locaux de gestion de la faune sauvage, les signes de pollution

2.3- Il assure la sécurité des lieux et des sites à l'égard des publics

2.3.1- Il sécurise les lieux (panneaux d'information, d'interdiction, affichage de la réglementation...)

2.3.2- Il relève les incidents, risques, dysfonctionnements et alerte les responsables

2.3.3- Il évalue les dégradations et les évolutions des équipements.

- 2.3.4- Il repère les infractions liées à la protection de la nature et constate les dégâts
- 2.3.5- Il interpelle les contrevenants
- 2.3.6- Il fait respecter les obligations réglementaires liées aux sites (protection classement Natura 2000, contrat de gestion)
- 2.3.7- Il peut dresser un procès-verbal s'il est assermenté et commissionné
- 2.3.8- Il dispense les gestes de premiers secours
- 2.4- Il apporte un appui technique et logistique à des missions scientifiques (inventaires, études, expertises techniques concernant les espaces et les espèces)**
- 2.5- Il collecte et décrypte les données nécessaires à l'observation, au suivi et à l'évaluation**
- 2.5.1- Il enregistre les données et les rend lisibles (graphiques, tableaux...)
- 2.5.2- Il procède à des premières interprétations et évaluations (d'impacts sur la qualité environnementale, de risques ...)
- 2.5.3- Il suggère des solutions techniques d'intervention sur le milieu en fonction de sa spécialité (niveau de prélèvement, introduction...)
- 2.5.4- Il peut émettre des suggestions dans son domaine de compétences lors de la définition de programmes de gestion

3- Il assure des travaux d'aménagement et de génie écologique

3.1- Il réalise des interventions sur les populations et les habitats

- 3.1.1- Il participe à des opérations pour le suivi de la faune (recherche d'indices de présence, suivis sanitaires, collecte d'échantillons, comptages, marquages, radio-pistage, mesures de paramètres physiques ou chimiques...)
- 3.1.2- Il participe à des opérations de régulation des populations (piégeage, prélèvements, capture, réintroduction, rempoissonnement...)
- 3.1.3- Il participe au suivi de la répartition, de l'extension et de la qualité des habitats
- 3.1.4- Il réalise des interventions pour favoriser la conservation et le développement de certaines espèces (mise en défends...)
- 3.1.5- Il réalise des travaux d'aménagement pour la faune : passage à gibier, frayères, nichoirs, garennes artificielles, passe à poissons, caches piscicoles, zones tampons, zones de refuges de la faune, zone de compensation écologique, trame verte et trame bleue

3.2- Il réalise des opérations de préservation, restauration, réhabilitation, aménagements et entretien des espaces

- 3.2.1- Il intervient sur la végétation par gyrobroyage, fauchage, débroussaillage sélectif, abattage, faucardage, nettoyage, et dépressage (ouvertures des milieux, dégagements de peuplements, lutte contre les espèces invasives...)
- 3.2.2- Il assure des travaux de végétalisation pour la réfection des berges, les soutènements de progressions...(génie végétal)
- 3.2.3- Il réalise les travaux spécifiques de restauration et d'entretien de milieux particuliers (pelouses calcaires, roselières, tourbières, lits de rivière, coupures vertes, ...)
- 3.2.4- Il réalise des travaux de taille et d'entretien des arbres, arbustes et haies
- 3.2.5- Il peut participer à des travaux d'élagage et de petits abattages d'arbres

3.2.6- Il peut conduire des productions agricoles végétales (vergers, prairies ...) ou animales (troupeau) pour la réhabilitation et l'entretien des espaces naturels comme auxiliaires des gestionnaires d'espace.

3.2.7- Il peut participer à des travaux de re naturalisation des friches industrielles, de création de biotopes

3.2.8- Il restaure et crée des infrastructures naturelles comme les boisements linéaires, les zones humides, les rivières, mares, seuils de rivière, retenues de substitution, ...

3.2.9- Il réalise des travaux de protection des zones de captage et des zones humides en général

3.2.10- Il participe à des travaux d'aménagements des sols (êtrepage, terrassements appropriés...)

3.3- Il réalise des travaux de création et d'entretien des infrastructures et équipements

3.3.1- Il réalise des travaux d'aménagements et d'entretien des voies de circulation internes au site (Chemins, pistes, sentiers de randonnée, voiries) et de leurs abords

3.3.2- Il réalise l'aménagement, l'entretien et la réfection de la signalétique (balisages, panneaux indicateurs, orientation ...)

4- Il assure des actions d'animation et de promotion sur le milieu vivant et naturel

4.1- Il conçoit des séquences de sensibilisation et d'animation

4.2- Il constitue une documentation et des supports de sensibilisation et d'animation

4.3- Il mène des actions de sensibilisation et d'animation

4.4- Il peut contribuer à des actions pédagogiques d'éducation à l'environnement.

4.5- Il monte des opérations-pilotes de vulgarisation et démonstration d'actions au niveau d'une petite région naturelle

4.6- Il utilise des outils d'information et d'animation (panneaux, audio-visuels, multimédia...)

4.7- Il encadre des visites

4.8- Il accueille et accompagne des groupes ou des personnes en appliquant les règles de sécurité

4.9- Il contribue à des animations touristiques et à leur logistique

4.10- Il contribue à des actions d'animation du milieu local

4.11- Il participe à la mise en place de manifestations et d'évènements sur le site

4.12- Il participe à la promotion des produits et éventuellement à leur vente

5- Il facilite la communication et la concertation avec ses interlocuteurs

5.1- Il participe à l'accueil du public

5.1.1- Il assure une prévention auprès des usagers, du public (bergers, touristes, randonneurs...)

5.1.2- Il explique les règles d'hygiène et de sécurité aux personnes qu'il accueille, qu'il accompagne (météo, risques naturels, lignes électriques, déplacements, équipements...)

5.1.3- Il explique aux usagers et habitants du territoire les orientations des chantiers dont il a la charge et les objectifs de qualité environnementale souhaitée

5.1.4- Il adapte son discours et ses écrits aux publics

5.1.5- Il argumente ses interventions et suggestions

5.1.6- Il rédige des brochures

5.2- Il organise et anime des réunions

5.3- Il échange avec ses interlocuteurs lors des situations de sa vie professionnelle

5.3.1- Il recueille l'avis des personnes directement concernées par son activité (propriétaires, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, randonneurs, etc.) et le confronte aux objectifs de qualité environnementale pour en tenir compte si besoin.

5.3.2- Il favorise le dialogue entre interlocuteurs de cultures différentes

5.3.3- Il participe à des colloques, séminaires, et des réseaux d'acteurs

5.3.4- Il peut conduire des négociations auprès des acteurs et usagers d'un territoire concernant des projets simples

5.3.5- Il peut conseiller les usagers et propriétaires sur des techniques adéquates

5.4- Il rend compte des résultats de ses activités : rapport, cartes, relevés topographiques, formulaires, fiches de compte-rendu, notes ou fiches techniques...

5.5- Il participe à la promotion de sa structure dans des salons, des expositions, des émissions de radio et de télévision

6- Il participe à la vie sociale de l'entreprise ou de la structure

6.1- Il assure les différentes démarches liées à son travail, à sa protection sociale, et à sa vie sociale

6.2- Il participe aux réunions internes (équipe,...)

6.3- Il s'informe des règles du droit du travail qui organisent la vie professionnelle

6.4- Il s'assure de l'application des règles du droit du travail qui régissent son activité

6.5- Il participe aux rencontres et formations professionnelles

6.6- Il participe à l'évaluation des opérations qu'il mène

6.7- Il tient à jour ses connaissances et constitue une bibliographie pour ses différents travaux

Situations professionnelles significatives

Les situations professionnelles significatives de la compétence (SPS) représentent les situations-clés, qui, si elles sont maîtrisées par les titulaires des emplois visés par le diplôme, suffisent à rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon la nature des ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Communication	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue et confrontation avec des interlocuteurs multiples (publics, clients, acteurs du territoire, réseaux.....) sur des questions de gestion Actions de prévention et d'information auprès des usagers, du public Accueil du public Présentation des résultats de ses travaux ou suggestions Echanges au sein de réseaux 	Favoriser les échanges pour une gestion collective d'un bien commun
Organisation du travail dans une logique de chantier	<ul style="list-style-type: none"> Préparation et vérification des éléments nécessaires à la réalisation du chantier Organisation du travail et encadrement de l'équipe Vérification des dispositifs de sécurité, du respect de la réglementation et des normes d'hygiène et sécurité Suivi et enregistrement des travaux 	Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe
Animation	<ul style="list-style-type: none"> Préparation et mise en œuvre d'actions d'animation (touristiques, sensibilisations, découvertes, démonstrations ...) Organisation de séjours Mise en place d'événementiels sur le site Opérations de promotion 	Sensibiliser le public à l'environnement et à l'écologie
Veille environnementale et travaux de génie écologique	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance, observation de l'état du milieu (mesures, prélèvements, enregistrement de données) Suivi des populations et des habitats Réalisation de travaux de réhabilitation et de restauration de la faune et de la flore Réalisation de travaux d'aménagements Réalisation de travaux d'entretien et de protection de milieux naturels 	Assurer la pérennité, l'équilibre des écosystèmes et le maintien de la biodiversité
Utilisation et entretien courant des matériels et équipements	<ul style="list-style-type: none"> Conduite et manipulation du matériel et des outils nécessaires aux différents travaux Repérage des dysfonctionnements des matériels et outils Vérification des équipements de sécurité et application des règles de sécurité 	Optimiser les travaux prescrits dans le respect de la fragilité et de la spécificité des sites

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Gestion des milieux naturels
et de la faune”

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué de deux parties :

- la liste des capacités attestées par le diplôme,
- les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont donc de deux ordres :

- des capacités générales, identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture,
- des capacités professionnelles spécifiques à chacune des spécialités du baccalauréat professionnel à partir des situations professionnelles significatives.

Capacités générales

C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles

- C1.1- Identifier les principaux enjeux de la communication médiatisée et interpersonnelle
- C1.2- Exploiter une recherche d'informations en réponse à un besoin professionnel, social ou culturel
- C1.3- Utiliser des techniques et des références littéraires, culturelles ou artistiques pour s'exprimer
- C1.4- Argumenter un point de vue
- C1.5- Interpréter des faits ou événements sociaux du monde actuel à l'aide des outils de l'histoire et de la géographie

C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle*

- C2.1- Communiquer à l'oral
- C2.2- Communiquer à l'écrit

C3- Développer sa motricité

C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

- C4.1- Résoudre des problèmes en mobilisant des outils et des raisonnements mathématiques
- C4.2- Utiliser les technologies de l'information et de la communication de manière raisonnée et autonome
- C4.3- Expliquer des faits scientifiques à l'aide des outils et des raisonnements de la physique et de la chimie
- C4.4- Expliquer des enjeux liés au monde vivant

* le niveau d'exigence correspond au niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

Capacités professionnelles

C5 Justifier des choix techniques d'intervention de génie écologique en fonction d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux

- C5.1- Identifier l'impact du fonctionnement des écosystèmes sur les choix techniques
- C5.2- Justifier des choix techniques en fonction des usages du territoire
- C5.3- Identifier l'impact des politiques publiques sur des choix techniques

C6 Analyser les conditions de mise en œuvre d'une action de génie écologique

- C6.1- Repérer les enjeux de l'intervention
- C6.2- Identifier les éléments du contexte socio-économique et environnemental de l'intervention
- C6.3- Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite de l'intervention

C7 Communiquer en situation professionnelle

- C7.1- S'informer sur les évolutions techniques et réglementaires
- C7.2- Communiquer en interne et avec les partenaires et usagers

C8 Conduire en sécurité le travail d'une équipe sur une intervention de génie écologique dans une perspective de durabilité

- C8.1- Organiser une intervention de génie écologique : ressources humaines et matérielles
- C8.2- Effectuer le suivi écologique, social et technico-économique de l'intervention
- C8.3- Rendre compte de son activité à son supérieur

C9- Conduire en sécurité des travaux d'entretien d'espaces naturels et de reconstitution d'écosystèmes

- C9.1- Réaliser des opérations de génie écologique : interventions sur populations et habitats, aménagement et entretien des espaces, protection, création et entretien des infrastructures et équipements
- C9.2- Mettre en œuvre en sécurité les matériels, outils et équipements dans une perspective de durabilité

C10 Réaliser des actions de protection et surveillance de l'environnement

- C10.1- Diagnostiquer l'état des populations et des habitats
- C10.2- Informer les usagers et le public sur les réglementations spécifiques

C11 Mettre en œuvre des activités d'accueil du public et d'animation-nature

- C11.1- Mettre en œuvre des actions d'animation : sensibilisation, éducation à l'environnement, activité éco-touristique
- C11.2- Mettre en œuvre des opérations de promotion et de mise en valeur d'un site

C12 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Candidats en CCF

E1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste, et compréhension du monde

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles			
C1.1- Identifier les principaux enjeux de la communication médiatisée et interpersonnelle	CCF	1	MG1
C1.2- Exploiter une recherche d'informations en réponse à un besoin professionnel, social ou culturel			
C1.3- Utiliser des techniques et des références littéraires, culturelles ou artistiques pour s'exprimer			
C1.4- Argumenter un point de vue	EPT	2	
C1.5- Interpréter des faits ou événements sociaux du monde actuel à l'aide des outils de l'histoire et de la géographie		1	

E2 : Langue et culture étrangères

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle	CCF	1	MG2

E3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C3- Développer sa motricité	CCF	1	MG3

E4 : Culture scientifique et technologique

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques			
C4.1- Résoudre des problèmes en mobilisant des outils et des raisonnements mathématiques	EPT	1,5	MG4
C4.2- Utiliser les technologies de l'information et de la communication de manière raisonnée et autonome			
C4.3- Expliquer des faits scientifiques à l'aide des outils et des raisonnements de la physique et de la chimie	CCF	2,5	
C4.4- Expliquer des enjeux liés au monde vivant			

E5 : Choix techniques

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C5- Justifier des choix techniques d'intervention de génie écologogique en fonction d'enjeux sociaux économique et environnementaux	EPT	2	MP2

E6 : Expérience en milieu professionnel

Capacités à certifier	Modalité	Coeff	Module
C6- Analyser les conditions de mise en oeuvre d'une action de génie écologique	EPT	3	MP1
C7- Communiquer en situation professionnelle			

E7 : Pratiques professionnelles

Capacités à certifier	Modalité	Coeff	Module
C8- Conduire en sécurité le travail d'une équipe sur une intervention de génie écologique dans une perspective de durabilité			
C9- Conduire en sécurité des travaux d'entretien d'espaces naturels et de reconstitution d'écosystèmes	CCF	5	MP3
C10- Réaliser des actions de protection et surveillance de l'environnement			MP4
C11- Mettre en œuvre des activités d'accueil du public et d'animation-nature			MP5
C12- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			MP6
			MAP

Candidats hors CCF

Epreuves	Capacités	Modalité	Coeff	Modules
E1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste, et compréhension du monde	C1	écrit	4	MG1
E2 : Langue et culture étrangères	C2	oral	1	MG2
E3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES	C3	pratique	1	MG3
E4 : Culture scientifique et technologique	C4	écrit	4	MG4
E5 : Choix techniques	C5	écrit	2	MP2
E6 : Expérience en milieu professionnel	C6, C7	Oral sur écrit	3	MP1
E7 : Pratiques professionnelles	C8, C9,C10 C11,C12	pratique	5	MP3 MP4 MP5 MP6 MAP

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une épreuve facultative. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par contrôles en cours de formation pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en oeuvre du contrôle en cours de formation (CCF).

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les autres candidats.

Définition de l'épreuve E1 Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde

Elle valide la capacité C1.

Elle est affectée du coefficient 4.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :

- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :

- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de français,
- une partie affectée du coefficient 1, dont la correction est effectuée par les enseignants d'histoire et géographie.

- de 3 CCF affectés du coefficient 1.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :

- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de français,
- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants d'histoire et géographie.

Définition de l'épreuve E2 Langue et culture étrangères

L'épreuve valide la capacité C2.

Elle est affectée du coefficient 1.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle comprend 2 CCF évaluant les 5 activités langagières.

Pour les candidats hors CCF, elle prend la forme d'une épreuve orale d'une durée maximale de 20 minutes.

Les candidats disposent de 20 minutes pour la préparation.

L'épreuve atteste du niveau B1+ du CECRL.

Définition de l'épreuve E3 Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES

L'épreuve valide la capacité C3.

Elle est affectée du coefficient 1.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 CCF à partir de 3 APSAES différentes choisies dans une liste définie au niveau national et régional.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve pratique qui porte sur 1 APSAES choisie dans une liste définie au niveau national et régional.

Définition de l'épreuve E4 Culture scientifique et technologique

L'épreuve valide la capacité C4.

Elle est affectée d'un coefficient 4.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :

- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de deux heures, affectée du coefficient 1,5. La correction est effectuée par les enseignants de mathématiques,

- de 3 CCF affectés du coefficient 2,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :

- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de mathématiques.

- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de physique-chimie et de biologie-écologie.

Définition de l'épreuve E5 choix techniques

Elle valide la capacité C5.

Elle est affectée du coefficient 2.

C'est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2 heures 30.

L'épreuve est corrigée à l'aide d'une grille critériée nationale, par deux enseignants choisis parmi les trois disciplines suivantes :

- Sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/gestion et aménagements des espaces naturels,
- Sciences économiques sociales et de gestion,
- Biologie-écologie.

Définition de l'épreuve E6 expérience en milieu professionnel

Elle certifie les capacités C6 et C7 du référentiel de certification. Elle est affectée du coefficient 3.

C'est une épreuve terminale ponctuelle identique pour les candidats.

C'est une épreuve orale qui s'appuie sur un document écrit obligatoire de 15 à 20 pages maximum, rédigé par le candidat.

Elle se déroule en deux temps :

- un exposé d'une durée de 10 minutes
- un entretien avec les examinateurs d'une durée maximale de 20 minutes.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille nationale.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/gestion et aménagements des espaces naturels,
- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion,
- un professionnel du secteur*.

Définition de l'épreuve E7 pratiques professionnelles

Elle certifie les capacités C8 à C12.

Elle est affectée du coefficient 5.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve comporte 4 ou 5 CCF :

- un CCF de coefficient 0,5 relatif à la capacité C12 (MAP) évalué par un enseignant de Sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/gestion et aménagements des espaces naturels et un professionnel ou à défaut par un autre enseignant technique
- Trois ou quatre CCF relatifs aux capacités C8 à C11.

Pour les candidats hors CCF

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle terminale orale ayant pour support un ensemble de documents constitués par le candidat relatifs aux interventions pratiques qu'il a effectuées.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de Sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/gestion et aménagements des espaces naturels,
- un enseignant des Sciences et techniques des équipements,
- un professionnel du secteur*.

L'interrogation est d'une durée maximale de 20 minutes.

* L'absence de professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Gestion des milieux naturels
et de la faune”

Référentiel de formation

Baccalauréat professionnel “Gestion des milieux naturels et de la faune”

Modules d’enseignement général

MG1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde	308h
MG2 : Langue et culture étrangère	98h
MG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi.....	112h
MG4 : Culture scientifique et technologique	280h

Modules d’enseignement professionnel

MP1 : Contexte d'une action de génie écologique	84h
MP2 : Caractéristiques des pratiques de génie écologique	168h
MP3 : Organisation d'un chantier de génie écologique	70h
MP4 : Travaux d'entretien d'espaces naturels et de reconstitution d'écosystèmes	84h
MP5 : Protection et valorisation des espaces et de la biodiversité	112h
MP6 : Accueil du public et animation-nature	84h
MAP : Module d'adaptation professionnelle	56h

Activités pluridisciplinaires

Horaire affecté au domaine professionnel	112h
--	------

Formation en milieu professionnel

14 à 16 semaines dont 12 prises sur la scolarité sont consacrées au stage individuel des élèves en milieu professionnel.

Stage collectif éducation à la santé et au développement durable1 semaine

Une semaine ou son équivalent fractionné fait partie intégrante de la formation et vise l'éducation à la santé, à la sécurité, et au développement durable en mettant l'accent sur l'action et une démarche de projet.

Ce stage poursuit des objectifs communs à travers les deux thématiques développées :

- induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives,
- favoriser un comportement responsable dans la vie personnelle et professionnelle.

Il s'articule avec les modules MG3 et MG4 dont certains objectifs sont aussi liés au respect de la santé.

La sensibilisation des élèves aux dangers, aux risques professionnels et à leur prévention est aussi réalisée à travers les modules professionnels et les périodes en milieu professionnel.

Quant au développement durable, il est pris en compte dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en œuvre des activités professionnelles.

Le stage collectif permet la réflexion et la mise en œuvre d'une action dans un cadre concret, en lien ou non avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un atout pour la réussite du projet mis en œuvre dans le cadre du stage collectif.

Le choix des thématiques et les compétences à développer seront raisonnées sur l'ensemble du cursus.

Enseignements à l'initiative de l'établissement112h

L'organisation de ces enseignements est pilotée par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validé par le Conseil d'Administration.

Orientations proposées :

- consolidation de compétences méthodologiques : lecture de consignes, gestion de la trace écrite, organisation du travail, autonomie, appropriation de l'outil documentaire...
 - consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles : droits de l'homme, citoyenneté, vie en société, respect d'autrui, projet sportif et/ou culturel, débats sur choix techniques...
 - orientation, projet individuel et professionnel de l'élève, aide à la réussite, aide individualisée...
- Ces enseignements participent de l'individualisation de la formation.

Horaires

La répartition des horaires par discipline est l'objet d'un arrêté spécifique "grille horaire".

Enseignements facultatifs et unités facultatives

Liste des enseignements facultatifs

Les enseignements facultatifs pouvant être proposés dans les établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat sont les suivants :

- Langues vivantes :
 - étrangères I, II ou III
 - langues et cultures régionales
 - langue des signes française
- Hippologie et équitation
- Pratiques professionnelles et projets
- Pratiques physiques et sportives
- Pratiques sociales et culturelles :
 - pratiques culturelles et artistiques
 - technologies de l'informatique et du multimédia.

Unité facultative

Elle valide les résultats d'une période de formation effectuée en milieu professionnel dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre échange, dans le cadre de la préparation au diplôme du baccalauréat professionnel.

Unité facultative "engagement citoyen"

Elle permet aux apprenants inscrits aux diplômes du baccalauréat professionnel de valoriser leur engagement citoyen dans et hors de l'établissement. L'évaluation de cette unité facultative s'appuie sur les acquis obtenus à l'occasion de situations d'engagement dans le cadre de la vie sociale des candidats.

La formation professionnelle est définie en étroite relation avec le référentiel professionnel et en cohérence avec la formation dispensée en classe de seconde professionnelle "Nature-jardins-paysage-forêt". Elle vise une professionnalisation au niveau IV. Elle comprend une formation en milieu professionnel.

Sous statut scolaire, la formation se déroule sur deux années soit 56 semaines auxquelles s'ajoutent des stages en milieu professionnel.

La formation professionnelle comporte des modalités pédagogiques particulières :

- les chantiers école : ils se déroulent pour une durée totale de 2 semaines. Ce sont des activités professionnelles encadrées par des enseignants STAE, STE permettant une mise en situation professionnalisée. Ils préparent les jeunes au stage individuel et à l'insertion professionnelle ; il peut s'agir de séquences, pouvant être fractionnées, réalisées sur tout ou partie de l'année ou de semaines complètes,
- les activités pluridisciplinaires : elles sont réparties autour de trois thématiques s'appuyant sur des objectifs de plusieurs modules,
- les démarches systémiques,
- les chantiers de génie écologique et leurs suivis technico-économiques,
- les inventaires écologiques, réalisations de protection de la faune et actions d'interprétation nature.

Ces modalités s'appuient sur l'exploitation, le domaine, le parc de l'établissement. Ils peuvent servir de terrain d'observations et de mises en œuvre d'opérations de gestion des milieux naturels et de la faune.

Les modules professionnels comprennent :

MP1 : Contexte d'une action de génie écologique

MP2 : Caractéristiques des pratiques de génie écologique

MP3 : Organisation d'un chantier de génie écologique

MP4 : Travaux d'entretien d'espaces naturels et de reconstitution d'écosystèmes

MP5 : Protection et valorisation des espaces et de la biodiversité

MP6 : Accueil du public et animation-nature

MAP : module d'adaptation professionnelle.

Il vise principalement deux objectifs :

- permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement,
- ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités des organisations intervenant dans la gestion des milieux naturels et de faune.

Les supports de formation sont divers selon les établissements, et sous leur responsabilité, mais les compétences à atteindre sont les mêmes. C'est l'opérationnalité technique et scientifique attendue sur le terrain qui sera prioritairement visée en l'adaptant au public et en se fixant des objectifs avant tout réalisables et valorisant pour les apprenants.

La formation en milieu professionnel :

14 à 16 semaines dont 12 prises sur la scolarité sont consacrées au(x) stage(s) individuel(s) des élèves dans des organisations intervenant dans la gestion des milieux naturels et de la faune.

Santé et sécurité au travail

La formation professionnelle doit intégrer les préoccupations de la santé et sécurité au travail en particulier la prévention des risques professionnels.

Le jeune en formation doit pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin qu'il préserve sa santé, sa sécurité et celle de son entourage.

Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière doit être portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans des situations professionnelles.

La formation poursuit un double objectif, enseigner en sécurité et éduquer à la santé et sécurité au travail et une double finalité, la sécurité immédiate des jeunes en formation et la prévention des risques par l'éducation.

La formation professionnelle à ce diplôme permet la délivrance d'une attestation valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) selon les modalités précisées dans l'arrêté de création.

Dans le cadre de l'autonomie des établissements et selon les possibilités, des formations au diplôme de Sauveteur-Secouriste du Travail peuvent être proposées aux apprenants.

La formation doit prendre en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale. Au-delà de l'éducation du citoyen visé dans le stage collectif éducation à la santé et au développement durable, il s'agit de répondre à un enjeu de formation professionnelle, dans le cadre des métiers préparés.

Cette formation doit permettre d'apporter des savoirs d'ordre socio-économique, scientifique, historique et culturel nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable et des savoirs et savoir-faire d'ordre scientifique et technique appropriés pour une action professionnelle adaptée.

Module MG1 Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde

Objectif général du module

Mobiliser des éléments d'une culture humaniste pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique.	Français	112h
- Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel.	ESC	84h
- Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde.	Histoire-Géographie	84h
- Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation.	Documentation	28h

Module MG2 Langue et culture étrangères

Objectif général du module

Communiquer en langue étrangère dans des situations sociales et professionnelles en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la langue orale, - S'exprimer à l'oral en interaction, - S'exprimer à l'oral en continu, - Comprendre la langue écrite, - S'exprimer par écrit, 	<p>} dans des situations sociales et professionnelles.</p> <p>Langue vivante</p>	98 h

Niveau B1+(utilisateur indépendant de niveau seuil) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

Module MG3

Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi

Objectif général du module

Acquérir des connaissances et construire des compétences motrices pour devenir un citoyen physiquement et socialement éduqué.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi.		
- Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité.	EPS	112 h
- Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives.		
<i>Ces objectifs s'appuient sur les finalités des programmes de l'EPS affichées dans les textes officiels du ministère de l'Éducation Nationale et du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.</i>		

Module MG4

Culture scientifique et technologique

Objectif général du module

Mobiliser des éléments d'une culture scientifique et technologique pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers.	Mathématiques	112h
- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé.	Biologie-Écologie	70h
- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies.	Physique chimie	70h
- Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).	Informatique	28h

Module MP1

Contexte d'une action de génie écologique

Objectif général

Acquérir une méthodologie d'analyse par l'étude d'une action de génie écologique dans son contexte.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Identifier les principales caractéristiques du territoire dans lequel s'inscrit l'action de génie écologique et l'organisation qui la porte.	STAE	28h
- Appréhender le fonctionnement de l'organisation impliquée dans l'action étudiée.	SESG Biologie-écologie	28h 28h
- Identifier les enjeux de l'action étudiée.		

Module MP2

Caractéristiques des pratiques de génie écologique

Objectif général

Analyser les éléments qui conditionnent tout projet et activité de génie écologique et justifier les choix des interventions techniques.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Identifier des mécanismes écologiques justifiant des interventions dans un milieu donné.		
- Caractériser les populations et les peuplements faisant l'objet d'activités de génie écologique.	STAE	56h
- Se repérer dans le champ professionnel du génie écologique.	SESG	56h
- Identifier les pratiques des utilisateurs des espaces et des milieux justifiant les interventions.	Biologie-écologie	56h
- Identifier les déterminants juridiques et économiques justifiant les choix opérationnels.		

Organisation d'un chantier de génie écologique

Objectif général

Organiser le travail de l'équipe dans le cadre du chantier et participer à sa gestion économique

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Organiser le travail d'une équipe sur un chantier de génie écologique dans le respect des principes du développement durable.		
- Participer à la gestion économique du chantier.	STAE SESG	14h 56h
- Appréhender la dimension sociale du développement durable en identifiant le cadre juridique d'insertion et de protection du travailleur.		

Module MP4

Travaux d'entretien d'espaces naturels et de reconstitution d'écosystèmes

Objectif général

Conduire des travaux de génie écologique en utilisant les équipements, matériels et outils adaptés.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Réaliser des travaux de génie écologique dans le cadre d'un cahier des charges à finalités naturalistes.		
- Réaliser des travaux de gestion environnementale du territoire.	STAE	28h
- Mettre en œuvre les matériels, outils et équipements dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, en tenant compte de la spécificité des sites.	STE	56h
- Réaliser la maintenance conditionnelle voire corrective des matériels respectant l'hygiène et la sécurité.		

Protection et valorisation des espaces et de la biodiversité

Objectif général

Assurer le suivi de la biodiversité dans un objectif de veille environnementale.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Effectuer le suivi de l'évolution de la biodiversité.	STAE	56h
- Maîtriser les techniques d'entretien des végétaux et de la végétation.	Biologie-écologie	56h

Accueil du public et animation-nature

Objectif général

Valoriser les espaces naturels par la mise en œuvre d'actions d'accueil du public et d'animation-nature.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Caractériser les publics et leurs attentes.		
- S'initier aux méthodes et techniques de communication et d'interprétation de la nature.	STAE ESC	28h 56h
- Concevoir et mettre en œuvre une action collective d'interprétation de la nature et de sensibilisation à l'environnement.		

Module d'adaptation professionnelle

Objectifs du module	Discipline	Horaire
Activités pluridisciplinaires		
- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement.	Sciences et techniques professionnelles	56h
- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités des entreprises.		

Thèmes de l'activité	Horaire élève	Répartition pluri
- Démarches systémiques (approche territoriale approche d'une exploitation agricole ou forestière...) (MP1 et MP2).	42h	STAE 42h Biologie-écologie 7h ESC 14h SESG 21h
- Inventaires écologiques, réalisations de protection de la faune et actions d'interprétation nature (MP2, MP5 et MP6).	35h	STAE 35h Biologie-écologie 21h ESC 14h
- Chantiers de génie écologique et leurs suivis technico-économiques (MP3 et MP4).	35h	STAE 35h SESG 7h STE 28h
Total	112h	

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Gestion des milieux naturels
et de la faune”

Les unités de formation

MG1

Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde

Objectif général du module :

Mobiliser des éléments d'une culture humaniste pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux ; développer sa culture littéraire et son esprit critique.
- ▶ Objectif 2- Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel.
- ▶ Objectif 3- Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde.
- ▶ Objectif 4- Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le module d'enseignement général "Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde" a pour finalité la maîtrise de l'expression orale et écrite, l'acquisition de connaissances, de valeurs et de langages communs.

Il doit permettre à l'élève, l'apprenti et l'adulte en formation :

- d'exprimer un jugement respectueux d'autrui,
- de réfléchir sur le monde d'aujourd'hui,
- de se confronter avec la production artistique d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs.

Le module MG1 aide à la formation d'opinions raisonnées, et favorise l'ouverture au monde et à la culture.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique

L'enseignement du français en baccalauréat professionnel vise à atteindre les trois objectifs suivants :

- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ;
- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ;
- devenir un lecteur compétent et critique : confronter des savoirs et des valeurs.

1.1- Ecrire pour soi et pour les autres.

- 1.1.1- Résumer, rendre compte, expliquer, justifier.
- 1.1.2- Produire des écrits à finalité professionnelle.
- 1.1.3- Rédiger un discours argumentatif, prendre en compte la thèse adverse, énoncer un point de vue, le soutenir par des arguments, conclure (sujets de société, d'actualité, confrontation de valeurs).
- 1.1.4- Pratiquer l'écriture d'invention.
- 1.1.5- Respecter les codes de la langue écrite, utiliser des procédés stylistiques.

1.2- Échanger à l'oral : s'exprimer, écouter, réagir.

- 1.2.1- Mettre en voix (théâtre, poésie).
- 1.2.2- Reformuler, exposer, débattre.
- 1.2.3- Exprimer un point de vue nuancé (les valeurs d'aujourd'hui et d'autrefois).
- 1.2.4- Maîtriser les procédés de la parole efficace (éloquence, rhétorique).

1.3- Devenir un lecteur actif et critique.

- 1.3.1- Mettre des œuvres en relation avec leur contexte historique (combats et engagements des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles).
- 1.3.2- Confronter sur une question de société des débats d'époques différentes.
- 1.3.3- Analyser la dimension symbolique d'un personnage, d'une situation, d'une œuvre (mythes...).
- 1.3.4- S'interroger à partir de textes, d'œuvres, sur soi-même et son rapport au monde.
- 1.3.5- Repérer, identifier et apprécier des procédés d'écriture.

►Objectif 2 : Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel

L'enseignement de l'éducation socioculturelle repose sur trois composantes distinctes et complémentaires :

- la communication interpersonnelle à finalité sociale et professionnelle,
- la communication médiatisée,
- l'éducation artistique.

Il a pour finalité de :

- développer les capacités de relation favorisant l'insertion sociale et professionnelle,
- préparer à une participation active, éclairée et exigeante à la vie sociale, civique et culturelle par une meilleure maîtrise de l'information et de son traitement médiatique,
- sensibiliser à l'action culturelle par l'acquisition d'une culture artistique et par la réalisation de productions mobilisant des capacités de création, d'imagination et de socialisation.

2.1- Observer et analyser des situations de communication interpersonnelle pour améliorer ses relations sociales et professionnelles.

- 2.1.1- Identifier les différents éléments d'une situation de communication.
- 2.1.2- Mesurer l'importance du non-verbal dans la communication humaine.
- 2.1.3- Diagnostiquer les difficultés à communiquer pour y remédier.
- 2.1.4- Se préparer à différents types d'entretiens.
- 2.1.5- Savoir intervenir dans différents types de réunions.

2.2- Identifier les enjeux de la communication médiatisée pour se situer dans la vie sociale, civique et culturelle.

- 2.2.1- Acquérir des méthodes de lecture de l'image.
- 2.2.2- Analyser la diffusion de masse de l'information par les médias.
- 2.2.3- Débattre du rôle des médias du point de vue éthique et civique et des enjeux citoyens de la nécessité de s'informer.

2.3- Pratiquer une approche concrète du fait artistique.

- 2.3.1- S'initier à des formes d'expression artistique et à leurs évolutions contemporaines.
- 2.3.2- Analyser une œuvre artistique.
- 2.3.3- Réaliser une production culturelle et artistique.

►Objectif 3 : Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde

Cet objectif permet d'appréhender des faits s'inscrivant dans le temps et l'espace, ce qui contribue à l'élaboration d'une pensée plus autonome.

On utilise des supports variés et des documents de nature différente (cartes, textes, documents iconographiques, etc.). On veille à favoriser l'expression orale et écrite.

3.1- Étudier la France aux XIX^e et XX^e siècles.

- 3.1.1- Distinguer les évolutions sociales en France de 1830 à 1970 : "Être ouvrier(e) en France de 1830 à 1970" ou "Le monde rural en France du début du XIX^e à 1970" ou "La République et le fait religieux depuis 1880".

3.2- Étudier la France dans l'Union européenne.

- 3.2.1- Appréhender l'idée de l'Europe au XXe siècle.
- 3.2.2- Caractériser la France dans l'Union européenne : "Les espaces productifs" ou "Les mobilités de la population".
- 3.2.3- Identifier les territoires en France et dans l'Union européenne.

3.3- Étudier le monde au XXe siècle et au début du XXIe siècle.

- 3.3.1- Caractériser les relations internationales depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.
- 3.3.2- Distinguer et interpréter les formes et les conséquences de la décolonisation.
- 3.3.3- Caractériser l'évolution de la France depuis 1939.

3.4- Étudier les territoires et la mondialisation.

- 3.4.1- Analyser les flux et les réseaux de la mondialisation.
- 3.4.2- Identifier les pôles, les aires de puissance et les périphéries.
- 3.4.3- Cultures et mondialisation.

►Objectif 4 : Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation

4.1- Décrypter l'information et son organisation dans la société contemporaine.

- 4.1.1- Identifier le besoin d'information.
- 4.1.2- Réaliser une typologie de l'information et du document.
- 4.1.3- Structurer ces éléments dans le contexte d'un système d'information documentaire (espace ressource, base de données, Web) au travers de l'analyse d'exemples concrets appartenant à la sphère culturelle ou professionnelle.

4.2- Traiter l'information pour un usage ciblé contribuant à la compréhension du relativisme culturel du monde contemporain (recherche, analyse et communication).

- 4.2.1- Pratiquer de manière raisonnée la recherche documentaire (besoin, collecte et traitement de l'information).
- 4.2.2- Évaluer la qualité de l'information collectée (pertinence, validité, fiabilité).
- 4.2.3- Structurer l'information en vue de sa diffusion (réécriture, référencement, classement).
- 4.2.4- Se constituer une culture informationnelle au travers de l'élaboration d'un produit documentaire en relation avec les autres disciplines (document scriptovisuel, revue de presse, sitographie, dossier documentaire simplifié...).

MG2

Langue et culture étrangères

Objectif général du module :

Communiquer en langue étrangère dans des situations sociales et professionnelles en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Comprendre la langue orale.
- ▶ Objectif 2- S'exprimer à l'oral en interaction.
- ▶ Objectif 3- S'exprimer à l'oral en continu.
- ▶ Objectif 4- Comprendre la langue écrite.
- ▶ Objectif 5- S'exprimer par écrit.



dans des situations sociales et professionnelles.

Niveau B1+ (utilisateur indépendant de niveau seuil) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Les enseignements de langues contribuent à l'enrichissement du rapport aux autres. Ils préparent ainsi à la mobilité dans un espace européen et international élargi.

On propose des supports et des activités permettant d'utiliser la langue dans des situations diverses, liées aux domaines professionnels, à la culture ou à la civilisation des pays dont on étudie la langue.

L'enseignement doit se fonder sur des situations de communication, dans lesquelles l'activité de l'apprenant est centrale. On privilégie l'approche dite actionnelle : la langue est utilisée pour effectuer des tâches et mener à bien des projets proches de ceux que l'on peut réaliser dans la vie réelle. Cette démarche – dans laquelle l'usage des technologies de l'information et de la communication est aussi naturel qu'indispensable – donne du sens aux apprentissages car elle permet de mieux comprendre l'intérêt et la finalité des étapes conduisant à la réalisation d'une tâche communicative précise.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Le module de langue vivante a pour objectif d'amener l'apprenant au degré élevé du niveau seuil, B1+ tel que défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Les cinq activités langagières doivent toutes faire l'objet d'un entraînement dans le cadre des formations mais il convient d'accorder une place plus importante aux trois compétences de l'oral : compréhension, expression en continu et expression en interaction.

MCG3

Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi

Objectif général du module :

Acquérir des connaissances et construire des compétences motrices pour devenir un citoyen physiquement et socialement éduqué.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi.
- ▶ Objectif 2- Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité.
- ▶ Objectif 3- Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

La finalité est de permettre une diversité d'expériences motrices et culturelles. Les enseignements d'EPS sont structurés selon deux ensembles de compétences :

Compétences propres à l'EPS, de dimension motrice

- réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée,
- se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains,
- réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique,
- conduire et maîtriser un affrontement individuel et collectif,
- réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi (cette compétence devient un passage obligé de formation en baccalauréat professionnel).

Compétences méthodologiques et sociales

- s'engager lucidement dans la pratique de l'activité,
- respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité,
- savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement.

A des fins de diversification, il est attendu qu'au moins quatre compétences propres à l'EPS et les trois compétences méthodologiques et sociales organisent l'offre de formation. Quatre APSAES au moins sont à programmer pour répondre à ces exigences.

Les niveaux d'acquisition propres au baccalauréat professionnel s'appuient sur le référentiel de compétences attendues dans le programme de l'EPS diffusé dans les textes officiels du ministère de l'Éducation Nationale et du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

L'enseignement peut être mené en lien avec le projet pluridisciplinaire d'éducation à la santé.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES)

- 1.1- Accéder à la diversité des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi.
- 1.2- S'engager dans les apprentissages pour enrichir sa motricité et la rendre efficace.
- 1.3- Atteindre des niveaux de pratique optima en adéquation avec son potentiel physique et son profil moteur.
- 1.4- Développer l'image et l'estime de soi pour construire sa relation aux autres.

►Objectif 2 : Gérer sa vie physique et sociale, en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité

- 2.1- Expliquer les mécanismes biologiques en jeu lors des AP-SAES.
- 2.2- Mettre en relation la pratique physique et sportive, la physiologie de l'effort et la mécanique du mouvement.
- 2.3- Raisonner une alimentation équilibrée, adaptée à l'effort.

- 2.4- Analyser les comportements et attitudes efficaces dans le cadre de la préservation de la santé.
- 2.5- Pratiquer une activité et en analyser les effets sur soi.
- 2.6- Connaître et maîtriser les risques.

►Objectif 3 : Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives

Origine, évolution, diversité des pratiques, cadre réglementaire, éthique...

MG4

Culture scientifique et technologique

Objectif général du module :

Mobiliser des éléments d'une culture scientifique et technologique pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers.
- ▶ Objectif 2- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé.
- ▶ Objectif 3- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies.
- ▶ Objectif 4- Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Les enseignements de ce module concourent à la formation intellectuelle, professionnelle et citoyenne des élèves. En Baccalauréat professionnel, on se propose de compléter les acquis de la seconde professionnelle en vue d'enrichir la culture scientifique et technologique des apprenants.

Les démarches pédagogiques mises en oeuvre ont pour objectifs :

- de former à l'activité mathématique et scientifique par la mise en oeuvre des démarches d'investigation et d'expérimentation,
- de donner une vision globale des connaissances scientifiques et de leurs applications,
- de former à une utilisation raisonnée des outils technologiques, mathématiques et scientifiques,
- de permettre d'exercer un esprit critique par rapport aux enjeux liés au monde vivant (environnement, alimentation et santé), à l'impact des TIC sur la société, à l'information scientifique.

On s'efforce de contextualiser les supports de formation en fonction des secteurs professionnels et de s'appuyer sur des situations et exemples concrets.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers

L'utilisation des calculatrices graphiques et de l'outil informatique est une obligation dans la formation. Ces outils permettent d'une part d'expérimenter, de conjecturer, de construire et d'interpréter des graphiques, et d'autre part d'alléger ou d'automatiser certains calculs numériques et algébriques.

1.1- Traiter des données et interpréter un résultat statistique, gérer des situations simples relevant des probabilités.

1.1.1- Interpréter des indicateurs de tendance centrale (mode, classe modale, moyenne et médiane) et de dispersion (étendue, écart type et écart interquartile) pour des séries statistiques à une variable.

1.1.2- Analyser des tableaux de contingence pour deux variables qualitatives (degré de dépendance entre deux variables qualitatives).

1.1.3- Décrire quelques expériences aléatoires simples (tirages aléatoires avec ou sans remise dans une urne,...) et effectuer des calculs de probabilités (événement élémentaire, événement contraire, événements incompatibles, réunion et intersection d'événements, équiprobabilité).

1.1.4- Déterminer la probabilité conditionnelle d'un événement par rapport à un événement de probabilité non nulle.

1.1.5- Utiliser des tableaux et des arbres comme outils de démonstrations.

1.2- Mobiliser des compétences en algèbre et en analyse pour résoudre des problèmes concrets.

1.2.1- Résoudre un problème concret dont la situation est modélisée par une suite arithmétique ou géométrique.

1.2.2- Résoudre algébriquement et graphiquement une équation du second degré à une inconnue et déterminer le signe du polynôme associé.

1.2.3- Utiliser la représentation graphique de fonctions, ou leur expression algébrique, pour résoudre des équations et des inéquations.

1.2.4- Maîtriser graphiquement la notion de nombre dérivé (coefficient directeur de la tangente à une courbe) et utiliser la dérivation pour étudier les variations de fonctions (fonctions polynômes de degré inférieur ou égal à 3, fonctions homographiques).

1.2.5- S'approprier les représentations graphiques des fonctions logarithme népérien et exponentielle; utiliser les propriétés de ces fonctions ; étudier des fonctions du type $x \rightarrow e^{ax}$.

1.2.6- Déterminer l'intégrale d'une fonction et l'interpréter géométriquement dans le cas d'une fonction positive.

1.3- Utiliser la géométrie comme support dans des problèmes d'algèbre et d'analyse.

►Objectif 2 : Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé

Pour atteindre cet objectif, l'enseignement de biologie-écologie repose sur des notions relatives au monde vivant et à son fonctionnement aux différentes échelles, du niveau cellulaire à celui du système planétaire.

A travers les situations et exemples étudiés, sont donc apportées les connaissances fondamentales relatives à l'organisation et à la physiologie des organismes vivants. Une vision intégrée du fonctionnement de l'organisme humain (anatomie, physiologie) est également construite.

2.1- Apprécier l'influence des activités humaines sur les milieux dans une perspective de développement durable.

2.1.1- Identifier les composantes écologiques des milieux : composantes abiotiques, reconnaissance des êtres vivants, éléments de systématique, particularités écologiques d'un écosystème.

2.1.2- Analyser le fonctionnement des milieux : situation et place dans le territoire, identification et dynamique de la biodiversité, fonctionnement des écosystèmes.

2.1.3- Identifier des impacts des activités anthropiques sur l'environnement.

2.1.4- Justifier des actions humaines sur l'environnement dans une perspective de développement durable : prévention des risques, préservation et valorisation des espaces, gestion des ressources.

2.2- Identifier l'impact de facteurs de l'environnement sur la santé humaine.

2.2.1- Présenter des impacts de différents facteurs environnementaux sur la santé humaine : facteurs de risques, effets physiopathologiques.

2.2.2- Identifier des moyens de prévention.

2.2.3- Expliquer des mécanismes de lutte.

2.3- Montrer l'impact de l'alimentation sur la santé humaine.

2.3.1- Expliquer les principes de base d'une alimentation équilibrée : besoins de l'organisme, aliment source d'énergie, adaptation de la ration alimentaire, fonction de nutrition.

2.3.2- Décrire des risques et des maladies d'origine alimentaire : toxi-infections, déséquilibres et troubles du comportement alimentaire, allergies, intolérances.

2.3.3- Raisonner les conséquences des choix alimentaires : comportements alimentaires, incidences écologiques, problèmes éthiques.

► **Objectif 3 : Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies**

3.1- Acquérir des savoirs et analyser des informations liées aux propriétés de l'eau et des solutions aqueuses.

3.1.1- Définir et utiliser les caractéristiques physico-chimiques de l'eau et des solutions aqueuses (conductivité, concentrations molaires et massiques des espèces dissoutes, pH, TH).

3.1.2- Interpréter les résultats d'une fiche d'analyse d'eau (paramètres de qualité d'une eau) ; caractériser les sources de pollution des eaux.

3.1.3- Déterminer des quantités de matière par des dosages colorimétriques et pH-métriques de solutions acido-basiques (préparations des solutions, techniques expérimentales, exploitations).

3.2- S'approprier des savoirs liés aux bio-molécules présentes dans les aliments.

3.2.1- Présenter une classification générale des bio-molécules (glucides, lipides, protéines) ; situer et nommer les plus courantes dans cette classification.

3.2.2- Écrire les formules brutes et semi-développées des bio-molécules courantes.

3.2.3- Indiquer les phénomènes physico-chimiques responsables de la dégradation des aliments ; préciser quelques techniques mises en œuvre pour préserver leur qualité sanitaire.

3.2.4- Connaître la fonction et le résultat de l'hydrolyse des bio-molécules présentes dans les aliments lors de la digestion.

3.3- S'approprier des concepts et des lois liés à l'étude de quelques formes d'énergie et de leurs applications technologiques.

3.3.1- Caractériser une action mécanique par une force ; déterminer les conditions d'équilibre d'un solide.

3.3.2- Définir et calculer un travail, une énergie (mécanique, thermique et de rayonnement) ; donner des exemples liés à ces formes d'énergie et à leur transformation (machines thermiques, frigorifiques...).

3.3.3- Définir les grandeurs caractéristiques des courants continus et alternatifs ; énoncer et utiliser les lois fondamentales du courant continu.

3.3.4- Caractériser et calculer une puissance et une énergie électrique en courant continu et alternatif (coût de fonctionnement d'une installation électrique).

► **Objectif 4 : Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)**

4.1- Analyser un problème pour le résoudre à l'aide d'un ensemble d'outils informatiques.

4.1.1- Effectuer une analyse préalable (données disponibles, données à calculer et/ou traitements à réaliser).

4.1.2- Mettre en œuvre de manière raisonnée des logiciels et des fonctionnalités adaptés, pour répondre à un besoin identifié :

- de traitement d'informations (gestion pertinente de documents longs et composites, élaboration de feuilles de calcul nécessitant l'utilisation de fonctions logiques et des fonctionnalités de base de données, outils de localisation géographique, outils professionnels spécifiques) ;
- de communication (présentation assistée par ordinateur, outils de travail collaboratif).

4.2- Identifier les évolutions des TIC et leurs enjeux à partir d'un exemple caractéristique.

Approche des éléments technologiques, perspectives d'usage dans le domaine professionnel du secteur ou dans la vie quotidienne, impacts sociétaux.

MIP1

Contexte d'une action de génie écologique

Objectif général du module :

Acquérir une méthodologie d'analyse par l'étude d'une action de génie écologique dans son contexte.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Identifier les principales caractéristiques du territoire dans lequel s'inscrit l'action de génie écologique et l'organisation qui la porte.
- ▶ Objectif 2- Appréhender le fonctionnement de l'organisation impliquée dans l'action étudiée.
- ▶ Objectif 3- Identifier les enjeux de l'action étudiée.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module vise à donner aux apprenants la possibilité d'acquérir une démarche analytique d'une action concrète de génie écologique. Il donne des outils pour comprendre les liens qui existent entre l'organisation (au sens socio-économique) impliquée dans cette action et le territoire dans lequel elle s'inscrit. Ce module est construit en relation étroite avec l'organisation support de l'action choisie par l'équipe pédagogique.

L'étude doit être abordée à trois échelles : celles du territoire, du site et de l'organisation.

Ce module permet la mobilisation intégrée des acquis et des expériences professionnelles de l'ensemble de la formation. Il doit reposer sur une pluridisciplinarité conséquente. Il donne aux apprenants les moyens de comprendre le fonctionnement des organisations impliquées dans les actions de génie écologique et offre la possibilité d'appréhender les enjeux et les finalités qui sous-tendent les actions de génie écologique. Il s'agit de familiariser l'apprenant avec le contexte organisationnel. Les outils doivent être appliqués en stage.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Identifier les principales caractéristiques du territoire dans lequel s'inscrit l'action de génie écologique et l'organisation qui la porte

1.1 Repérer les acteurs et les activités liées aux actions de génie écologique : éléments démographiques, économiques et juridiques

1.2 Identifier les caractéristiques paysagères et écologiques, ainsi que les éléments patrimoniaux du territoire concerné.

1.3 Identifier diverses représentations des groupes d'acteurs : logiques des usagers, des riverains, et du public concerné en lien avec les finalités de gestion collective.

1.4 Identifier des démarches favorables à la concertation entre les acteurs et les usagers au regard de l'opération à mener : postures et techniques favorables au dialogue territorial.

►Objectif 2 : Identifier le fonctionnement de l'organisation impliquée dans l'action étudiée

2.1 Situer l'activité de l'organisation impliquée au sein des organisations existantes : administrations publiques et parapubliques, acteurs de l'économie sociale, les entreprises privées.

2.2 Mettre en évidence les relations entre ces acteurs et l'organisation.

2.3 Identifier des éléments de diagnostic de l'action au sein de l'organisation.

2.4 Confronter les résultats de l'action de génie écologique avec les finalités de l'organisation et les attentes sociales identifiées.

►Objectif 3 : Identifier les enjeux de l'action étudiée

3.1 Identifier la problématique : nature des opérations, fonctions attribuées à l'espace, finalités de l'organisation.

3.2 Identifier les enjeux aux différents niveaux concernés : niveau de la structure, du site, des acteurs.

3.3 Rassembler des informations pertinentes pour la résolution de la problématique de génie écologique.

3.4 Identifier les objectifs et les finalités de l'opération de génie écologique.

3.5 Prendre en compte les moyens mobilisables pour l'action et les paramètres technico-économiques.

3.6 Proposer des préconisations dans une perspective de développement durable ; faisabilité des préconisations.

MIP2

Caractéristiques des pratiques de génie écologique

Objectif général du module :

Analyser les éléments qui conditionnent tout projet et activité de génie écologique et justifier les choix des interventions techniques.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Identifier des mécanismes écologiques justifiant des interventions dans un milieu donné.
- ▶ Objectif 2- Caractériser les populations et les peuplements faisant l'objet d'activités de génie écologique.
- ▶ Objectif 3- Se repérer dans le champ professionnel du génie écologique.
- ▶ Objectif 4- Identifier les pratiques des utilisateurs des espaces et des milieux justifiant les interventions.
- ▶ Objectif 5- Identifier les déterminants juridiques et économiques justifiant les choix opérationnels.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module vise à faire appréhender les éléments caractéristiques qui permettent d'expliquer et justifier les choix techniques effectués lors des opérations de génie écologique.

Différents facteurs encadrent et éclairent, dans des contextes différents, les décisions et les procédures : caractéristiques écologiques, histoire et culture locales, dispositifs réglementaires et cadres institutionnels, déterminants techniques et naturels. Les préoccupations de développement durable reconnues et inscrites ou non dans la législation et la réglementation, sont également des éléments explicatifs.

Il est impératif que les apprenants soient également amenés à comprendre le fonctionnement des espaces de production agricole et forestière. Il est indispensable de centrer les apprentissages sur les pratiques des acteurs qui interagissent de manière déterminante avec les activités de génie écologique ou de gestion de la faune.

Les logiques d'acteurs sont traitées dans le présent module pour les dimensions locales appliquées à une situation particulière. Les dispositifs juridiques et législatifs cadrent les pratiques en jouant un rôle d'incitation ou de sauvegarde.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Identifier des mécanismes écologiques justifiant des interventions dans un milieu donné

- 1.1- Décrire les transformations écobiotiques de la matière organique : dégradation, recyclage au sein des écosystèmes.
- 1.2- Caractériser la productivité des écosystèmes : biomasse, production primaire, rendement photosynthétique, productivité, turn over.
- 1.3- Identifier les perturbations non anthropiques : incendies, tempêtes, crues, ruissellement, autre perturbation pertinente.
- 1.4- Identifier les perturbations anthropiques : écobuage, pollutions, altération physique d'un cours d'eau, espèces invasives, surpâturage, autres perturbations pertinentes.
- 1.5- Donner les caractéristiques des fonctionnements écologiques à l'échelle du paysage : corridors, barrières, connectivité, fragmentation, autres caractéristiques pertinentes.
- 1.6- Préciser des paramètres écologiques déterminants : facteurs climatiques, hydrologiques, édaphiques, autres facteurs pertinents.
- 1.7- Identifier des évolutions temporelles caractéristiques : évolutions des sols, variation des niveaux d'eau, séries écologiques, fermeture du milieu, eutrophisation, autres facteurs pertinents.
- 1.8- Repérer des milieux remarquables.

►Objectif 2 : Caractériser les populations et les peuplements faisant l'objet d'activités de génie écologique

- 2.1- Identifier les niveaux d'organisation écologique : espèces, population, peuplement, écosystème.
- 2.2- Caractériser des facteurs déterminants de l'écologie des espèces : habitat, ressources alimentaires, facteurs écologiques, stratégie démographique, autres facteurs pertinents.
- 2.3- Donner les caractéristiques de la structure et de la dynamique des populations : zonation, stratification, évolution dans le temps et l'espace.
- 2.4- Préciser les particularités des interactions entre populations ou métapopulations : immigration, émigration.
- 2.5- Identifier les bases de la biologie de la conservation : diminution de la biodiversité, conservation des espèces, des populations, des communautés, des écosystèmes et des paysages, trame verte et bleue.
- 2.6- Situer les espèces faisant l'objet d'une action de gestion au sein d'une typologie appropriée : espèces disparues, espèces en difficulté, espèces stables, espèces utilisées par l'être humain, espèces déprédatrices, espèces invasives.

►Objectif 3 : Se repérer dans le champ professionnel du génie écologique

- 3.1- Appréhender les évolutions du génie écologique : histoire des espaces et des aménagements ruraux, évolution des techniques de biologie de la conservation, évolution des modes de restauration des territoires dégradés, relativité des objectifs de gestion.

- 3.2- Caractériser les modes d'interventions du génie écologique : typologie des activités, degré de naturalité et d'artificialisation.
- 3.3- Utiliser des techniques professionnelles favorables à la concertation environnementale : polyvalence, interface avec les divers gestionnaires, concertation entre usagers et titulaires d'espaces.

►Objectif 4 : Identifier les pratiques des utilisateurs des espaces et des milieux justifiant les interventions

- 4.1- Identifier les pratiques et les représentations des gestionnaires des espaces et des espèces : fonctionnement d'une exploitation agricole (approche globale et environnementale), modes de gestion durable des systèmes agraires, principes d'une gestion durable forestière, autres modes de gestion intégrée et concertée des espaces à forts enjeux.
- 4.2- Identifier les pratiques et les représentations des utilisateurs de l'espace servant de support de services marchands ou non marchands : chasseurs, pêcheurs, résidents, activités écotouristiques...
- 4.3- Identifier les pratiques et les représentations des usagers de l'espace : touristes, activités de pleine nature, cueilleurs, occupants et usagers occasionnels, multiusages...
- 4.4- Identifier les pratiques et les représentations des intervenants sur les infrastructures : opérateurs de l'équipement, de l'assainissement, des réseaux, collectivités territoriales.

►Objectif 5 : Identifier les déterminants juridiques et économiques justifiant les choix opérationnels

- 5.1- Se repérer dans le secteur : poids économique et social, acteurs et métiers.
- 5.2- Identifier les déterminants juridiques et économiques : cadre des activités de génie écologique, acteurs impliqués dans la gestion, usagers et leurs logiques.
- 5.3- Identifier quelques éléments du cadre législatif et réglementaire : différents niveaux de la réglementation, réglementations sur les espèces, les pollutions, les risques et les nuisances, les dispositifs de gestion sur un même territoire, notions de gestion des conflits (documents relatifs au constat des infractions, diverses infractions et pénalités et leurs agents de constatations).
- 5.4- S'interroger sur la portée des mesures réglementaires, fiscales et politiques : outils financiers, bilan des politiques publiques, écarts entre les objectifs attendus et les objectifs réalisés.

MIP3

Organisation d'un chantier de génie écologique

Objectif général du module :

Organiser le travail de l'équipe dans le cadre du chantier et participer à sa gestion économique.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Organiser le travail d'une équipe sur un chantier de génie écologique dans le respect des principes du développement durable.
- ▶ Objectif 2- Participer à la gestion économique du chantier.
- ▶ Objectif 3- Appréhender la dimension sociale du développement durable en identifiant le cadre juridique d'insertion et de protection du travailleur.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

L'objectif est de faire acquérir aux apprenants, à partir d'exemples concrets, une méthode d'organisation des actions de génie écologique (suivis scientifiques, chantiers, actions de conservation...). L'objectif ne peut être atteint qu'au travers d'une approche concrète des opérations depuis leur conception jusqu'à leur réalisation et leur évaluation avec des outils de gestion économique appropriés, ainsi que des rencontres, des activités pluridisciplinaires.

Ce module, qui intègre la prise en compte des biens non marchands, est propice à la compréhension de la notion de développement durable dans toutes ses dimensions sociales, économiques et environnementales.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Organiser le travail d'une équipe sur un chantier de génie écologique dans le respect des principes du développement durable

1.1- Identifier les éléments préalables à la réalisation du chantier.

1.1.1- Caractériser la commande et ses enjeux : devis, appel d'offre, cahier des charges, plan de gestion.

1.1.2- Repérer le site et les acteurs : visites de terrain, examen des plans réalisés lors de l'étude de contexte.

1.1.3- Identifier les contraintes réglementaires et de sécurité.

1.2 Evaluer les besoins humains et matériels nécessaires au chantier.

1.2.1- Repérer les besoins en main d'œuvre et les compétences nécessaires.

1.2.2- Planifier les opérations : combinaison et organisation des opérations dans le temps et l'espace.

1.2.3- Prévoir les matériels, les approvisionnements et les services nécessaires.

1.3- Assurer la mise en œuvre et l'encadrement du chantier.

1.3.1- Affecter les tâches en rappelant les consignes de sécurité.

1.3.2- Assurer l'encadrement de l'équipe et le suivi des opérations y compris la gestion des matières organiques et des déchets.

1.3.3- Réagir face aux imprévus.

1.3.4- Rendre compte du déroulement des opérations et du résultat obtenu.

1.4- Evaluer le coût d'une action de génie écologique.

1.4.1- Repérer les composantes du coût.

1.4.2- Calculer le coût global, réel ou estimé.

1.4.3- Repérer les écarts entre prévision et réalisation.

1.4.4- Discuter les résultats économiques au regard des enjeux et des objectifs en intégrant les éléments non chiffrables.

1.5- Repérer les différentes sources de financement de l'action.

1.5.1- Distinguer le budget de fonctionnement et d'investissement.

1.5.2- Distinguer les ressources propres des ressources externes.

►Objectif 2 : Participer à la gestion économique du chantier

2.1- Distinguer produits et charges, dépenses et recettes.

2.2- Distinguer résultat et trésorerie.

2.3- Identifier les ressources et les emplois.

2.4- Apprécier la situation financière de l'organisation (au sens socio-économique).

►Objectif 3 : Appréhender la dimension sociale du développement durable en identifiant le cadre juridique d'insertion et de protection du travailleur

3.1- Se repérer dans le monde du travail : conventions collectives et contrats de travail.

3.2- Citer les conditions légales du travail, les droits du salarié et la protection sociale.

3.3- Identifier plusieurs types de conflits du travail et leur règlement.

MP4

Travaux d'entretien d'espaces naturels et de reconstitution d'écosystèmes

Objectif général du module :

Conduire des travaux de génie écologique en utilisant les équipements, matériels et outils adaptés.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Réaliser des travaux de génie écologique dans le cadre d'un cahier des charges à finalités naturalistes.
- ▶ Objectif 2- Réaliser des travaux de gestion environnementale du territoire.
- ▶ Objectif 3- Mettre en œuvre les matériels, outils et équipements dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, en tenant compte de la spécificité des sites.
- ▶ Objectif 4- Réaliser la maintenance conditionnelle voire corrective des matériels en respectant l'hygiène et la sécurité.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Il s'agit, au travers d'activités et de conduite de chantiers, de confronter l'apprenant à des situations professionnelles relevant de contextes différents.

1/ Dans un premier temps, ces activités relèvent d'un cahier des charges à finalités naturalistes. Le candidat mobilise ses connaissances naturalistes en vue de conduire des actions concrètes de création, renaturation, restauration, entretien d'espaces naturels et d'interventions sur les habitats et les populations animales en s'appuyant sur quatre situations de terrain dont trois au moins relèvent des quatre domaines suivants :

- Création, renaturation, restauration ou entretien de rivières et/ou de plans d'eau.
- Création, renaturation, restauration ou entretien des milieux ouverts : zones humides, pelouses, landes, littoral, espaces pastoraux.
- Création, restauration ou entretien des éléments d'infrastructure écologique : haies, mares, petits espaces boisés, ourlets forestiers.
- Gestion des espèces invasives.

2/ Dans un deuxième temps, les mises en situation relèvent de problématiques environnementales dans des contextes plus complexes. Le candidat doit être alors en capacité de conduire des chantiers ou des activités en mobilisant des techniques du génie écologique en concertation avec d'autres gestionnaires ayant d'autres logiques de gestion des espaces et des espèces que celles des seules finalités naturalistes. Il travaille alors à l'échelle d'un site dans le but de valoriser un territoire ou d'augmenter la fonctionnalité écologique d'espaces à finalités touristiques ou de production.

Ces mises en situation permettent l'apprentissage contextualisé des démarches d'organisation du travail vues dans le module MP3 et de l'utilisation des matériels adéquats selon les modalités spécifiques au génie écologique et en tenant compte de la spécificité et fragilité de ces milieux.

Ce module vise à l'acquisition de l'autonomie dans l'utilisation des matériels, outils et équipements. Cette utilisation inclut leur maintenance prévisionnelle et corrective (cf. fiche INRS ED 123). La santé et la sécurité au travail doit être la préoccupation constante des enseignants dans ce module. La formation permet la délivrance d'un certificat valant CACES pour les catégories 1 et 9 de la recommandation R372 modifiée, la catégorie 3 de la R389, selon les conditions précisées dans l'article 7 de l'arrêté de création de cette spécialité du baccalauréat professionnel.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Réaliser des travaux de génie écologique dans le cadre d'un cahier des charges à finalités naturalistes

1.1- Identifier les logiques d'intervention des opérations techniques du génie écologique.

1.1.1- Identifier le contexte de l'aménagement ayant conduit à mobiliser les savoir-faire.

1.1.2- Identifier les problèmes posés.

1.1.3- Identifier les objectifs et les résultats attendus.

1.2- Traduire le cahier des charges en opérations techniques.

1.2.1- Traduire le cahier des charges en interventions concrètes de terrain.

1.2.2- Adapter les techniques préconisées aux contraintes du milieu.

1 3- Mettre en œuvre des techniques d'intervention sur les habitats naturels et les populations floristiques et faunistiques.

1.3.1- Intervenir dans le respect du cahier des charges en adaptant la technique et le matériel aux contraintes du milieu.

1.3.2- Evaluer l'adéquation entre l'objectif initial et le travail réalisé : bilan technique et économique du travail, méthodes permettant d'évaluer la qualité écologique et la satisfaction des usagers.

►Objectif 2 : Réaliser des travaux de gestion environnementale du territoire

2.1- Identifier les objectifs de l'action à mener sur le site et organiser l'intervention.

2.1.1- Préciser les enjeux de l'action : sociaux, environnementaux, économiques.

2.1.2- Définir les objectifs et les actions à mener.

2.1.3- Prévoir les moyens : humains, matériels, fournitures.

2.1.4- Planifier et organiser les travaux.

2.2- Mettre en œuvre des techniques appropriées au site pour conduire et réaliser des chantiers concernant au moins trois des objectifs d'intervention suivants :

- . lutter contre certains risques naturels sur site
- . installer des éléments de signalétique et de mobilier pour l'accueil et la sécurité du public
- . préserver les ressources en eau
- . intervenir sur les habitats et les espèces : construction de garennes, passages à faune, mise en défens, espèces invasives
- . entretenir et valoriser le petit patrimoine bâti
- . augmenter la valeur écologique des espaces à vocation de production : entretien écologique
- . valoriser les déchets verts et les rémanents : compostage, plaquette, bois-énergie, paillage...

►Objectif 3 : Mettre en œuvre les matériels, outils et équipements dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, en tenant compte de la spécificité des sites

3.1- Choisir les matériels et outils les mieux adaptés à l'opération à effectuer en fonction des contraintes humaines, économiques et environnementales.

3.2- Raisonner la liaison tracteur-outil pour optimiser les performances de l'ensemble.

3.3- Réaliser en autonomie la mise en œuvre du matériel choisi.

3.4- Raisonner et effectuer les modifications de différents réglages en fonction des contraintes environnementales.

►Objectif 4 : Réaliser la maintenance conditionnelle voire corrective des matériels en respectant l'hygiène et la sécurité

4.1- Identifier les différents sous-ensembles constituant la chaîne cinématique complète des matériels motorisés.

4.2- Acquérir une méthodologie d'analyse permettant d'établir un diagnostic.

4.3- Réaliser la maintenance conditionnelle des divers matériels, outils et équipements spécifiques.

4.4- Diagnostiquer une panne simple ; réaliser les opérations de maintenance corrective ou justifier le remplacement.

MP5

Protection et valorisation des espaces et de la biodiversité

Objectif général du module :

Assurer le suivi de la biodiversité dans un objectif de veille environnementale.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Effectuer le suivi de l'évolution de la biodiversité.
- ▶ Objectif 2- Assurer une veille environnementale.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module a pour objectif l'acquisition de capacités opérationnelles dans le domaine de la biologie et de l'écologie. Il s'appuie, y compris pour l'acquisition des savoirs fondamentaux, sur des situations professionnelles significatives rencontrées lors des activités de terrain. Les situations choisies permettent de présenter les principales thématiques relatives à la gestion des populations : réintroduction, renforcement et préservation des populations, gestion et exploitation patrimoniale, gestion des dégâts environnementaux, gestion des espèces invasives.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Effectuer le suivi de l'évolution de la biodiversité

1.1- Réaliser le suivi d'un peuplement, d'une population, dans un but de gestion environnementale.

1.1.1- Identifier les objectifs de l'intervention sur le terrain en toute sécurité : caractéristiques des populations et des peuplements, contexte et échelle de l'intervention, cadre de la prospection, choix des caractéristiques du mode d'intervention et de comportement.

1.1.2- Mobiliser des méthodes de suivi d'une population ou d'un peuplement adaptées à un objectif de gestion environnementale : problématique de suivi des populations, outils et méthodes de suivi et/ou de veille environnementale.

1.1.3- Participer à la gestion de populations ou de peuplements : techniques d'intervention, moyens de réintroduction et de renforcement des populations, moyens de conservation des populations, moyens de régulation, moyens de prévention des dommages et des dégâts, moyens d'exploitation des populations ; application de plans de prélèvement, respect des règles et consignes de sécurité pour les opérateurs, le public et l'environnement.

1.1.4- Evaluer les résultats de suivi et d'intervention : fiche de relevé, fiche de synthèse, mise en forme des résultats, compte rendu d'une opération de relevé de biodiversité.

1.2- Utiliser les documents cartographiques.

1.2.1- Se repérer sur le terrain.

1.2.2- Reporter des données cartographiques.

1.2.3- Mobiliser les données de différentes sources cartographiques.

►Objectif 2 : Assurer une veille environnementale

2.1- Caractériser le développement d'une population sur une unité de gestion.

2.1.1- Identifier les particularités de la démographie d'une population : natalité, mortalité ; taux de survie, de mortalité, de prédation, d'accroissement.

2.1.2- Identifier les relations inter et intra spécifiques au sein d'une population.

2.1.3- Caractériser l'évolution spatiotemporelle d'une population.

2.1.4- Caractériser concrètement la notion de métapopulation.

2.2- Mettre en œuvre une veille environnementale.

2.2.1- Identifier l'état d'un milieu : atteintes à la réglementation, dégradations spontanées ou volontaires.

2.2.2- Apprécier l'importance des mesures à prendre.

2.2.3- Rendre compte des observations et des actions menées en utilisant des outils appropriés : fiche de relevé, fiche de synthèse, mise en forme des résultats, compte rendu d'une opération de relevé, état de la biodiversité

2.2.4- Formuler des propositions d'actions correctrices ou conservatives.

MIP6

Accueil du public et animation-nature

Objectif général du module :

Valoriser les espaces naturels par la mise en œuvre d'actions d'accueil du public et d'animation-nature.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Caractériser les publics et leurs attentes.
- ▶ Objectif 2- S'initier aux méthodes et techniques de communication et d'interprétation de la nature.
- ▶ Objectif 3- Concevoir et mettre en œuvre une action collective d'interprétation-nature et de sensibilisation à l'environnement.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module vise à :

- donner des outils, méthodes et savoir-faire aux apprenants pour les former dans leur mission d'accueil, d'information et d'animation du public,
- sensibiliser au concept d'interprétation-nature et à son approche pédagogique,
- favoriser une mise en pratique et une réflexion sur les activités d'animation-nature.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Caractériser les publics et leurs attentes

- 1.1- Identifier les représentations, des données sociologiques et psychologiques des publics.
- 1.2- Identifier les attentes des publics.

►Objectif 2 : S'initier aux méthodes et techniques de communication et d'interprétation de la nature

- 2.1- Identifier des supports de communication pour l'accueil et l'information des publics.
- 2.2- Présenter des approches et des méthodes spécifiques à l'interprétation de la nature.

►Objectif 3 : Concevoir et mettre en œuvre une action collective d'interprétation-nature et de sensibilisation à l'environnement

- 3.1- Identifier des objectifs et des moyens adaptés tenant compte des impératifs de sécurité du public.
- 3.2- Organiser, réaliser et évaluer l'action.

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ANPE	Agence nationale pour l'emploi (devenue Pôle emploi en 2009)
APSAES	Activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi
ATE	Agent technique de l'environnement
ATEN	Atelier technique des espaces naturels
BP	Brevet professionnel
CACES	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CNAMTS)
CCF	Contrôle certificatif en cours de formation
CERCL	Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
CEREQ	Centre d'études et de recherche sur les emplois et les qualifications
CDI	Centre de documentation et d'information
CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CPIE	Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement
CREN	Conservatoire régional d'espaces naturels
EPLEFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnel agricole
EPS	Éducation physique et sportive
EPT	Épreuve ponctuelle terminale
ESC	Éducation socioculturelle
ETA	entreprises des travaux agricoles
ETF	entreprises de travaux forestiers
ETR	entreprises des territoires ruraux
FDA	Fiche descriptive d'activité
IFEN	Institut français de l'environnement
INRS	Institut national de recherche et de sécurité
MG	Module général
MP	Module professionnel
MSA	Mutualité sociale agricole

NAF	Nomenclature d'activités françaises
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ORGFH	Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats
PAO	Publication assistée par ordinateur
PNR	Parc naturel régional
RFE	Répertoire français des emplois
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SESG	Sciences économiques, sociales et de gestion
SPS	Situation professionnelle significative
STAE	Sciences et techniques des aménagements de l'espace
STE	Sciences et techniques des équipements
STP	Sciences et techniques professionnelles
TDENS	Taxe départementale des espaces naturels sensibles
TE	Technicien de l'environnement
TIC	Technologies de l'information et de la communication
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique

1^{er} Avenue de Lowendal 75349 PARIS 07 SP

Mise à jour du 26 février 2018